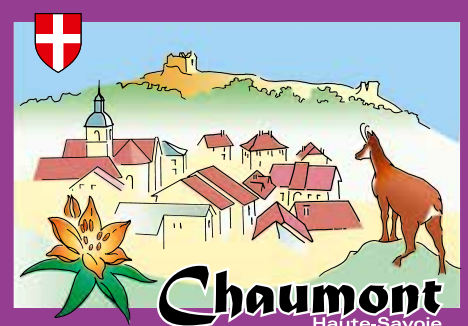


Chaumont

Bulletin municipal n°24 - Décembre 2022



« Jardin du Pressoir » © Sylvie COSTA



● Compte-rendu des séances du Conseil Municipal

Après chaque séance de Conseil Municipal, un compte-rendu est établi; vous pouvez le consulter sur les panneaux d'affichage de tous les hameaux de la commune.

L'ensemble des comptes-rendus mensuels est visible aussi sur le site internet de la commune à l'adresse suivante:

www.chaumont-74.fr

● Paiement en ligne via internet pour vos factures d'eau

Le paiement en ligne via le site internet de la commune et le gestionnaire de téléchargement TIPI du centre des finances publiques vous offre la possibilité de payer par TIPI vos factures d'eau avant la date d'échéance. Pour cela, munissez-vous de votre facture d'eau et de votre carte bancaire. Pour tout renseignement, le secrétariat de la mairie reste à votre disposition.

● Prélèvement de la facturation d'eau

Mise en place par délibération n°16.28 du 28 juin 2016 d'un nouveau mode de paiement pour le règlement de votre facture d'eau en une fois au mois d'avril: le prélèvement à date fixe est plus rapide et plus simple.

Ayant déjà la possibilité de régler vos factures auprès du Trésor Public en espèces (dans la limite de 300€), ou par chèque ou sur notre site internet par carte bancaire, vous pouvez dès à présent opter pour le prélèvement annuel.

Si tel est votre choix, veuillez informer le secrétariat de la mairie qui effectuera la démarche très simple pour la mise en place du prélèvement automatique.

● Nouveau service de proximité

Depuis le 28 juillet 2020, un nouveau dispositif est mis en place par les Finances Publiques pour faciliter les usagers au paiement de leurs factures de la vie quotidienne comme les factures d'eau, les amendes, la cantine, la crèche, l'hôpital, les impôts, la location de salle, de tables et bancs, etc...

Ces factures pourront être réglées auprès du réseau des buralistes partenaires agréés comme le Tabac Valou, 40 place centrale à Frangy par exemple.

Les communes et organismes ayant normalisé leurs factures, celles-ci comportent désormais un QR Code, indispensable pour le paiement chez un buraliste.

Pour de plus amples renseignements, n'hésitez pas à contacter la mairie.

Sommaire

Mot du Maire	3
Urbanisme	4
Budget communal	8
Réalisations à Chaumont en 2022	10
Travaux en cours et prévus	12
Vie à Chaumont	13
Bibliothèque	20
Associations	22
Intercommunalité	24
État civil 2022	30
Déchetterie et tri sélectif	31
Annonces	33
À noter	34

Mairie de Chaumont

Tél: 04 50 44 73 01

Fax: 04 50 44 86 64

E-Mail: mairie@chaumont-74.fr

Site: www.chaumont-74.fr

Responsable de Rédaction et Publication:

Commune de Chaumont

Mise en page et impression:

Imprimerie Villière 74160 Beaumont,

imprimé sur papier 100% recyclé

Les articles n'engagent que les auteurs.



Depuis quelques années, nous vivons des phénomènes et catastrophes à répétition: Covid 19, guerres, canicules, inondations, tornades etc... La gestion de tout cela a des incidences sur notre quotidien:

- apprendre à vivre avec ce virus,
- faire face à une augmentation des coûts de construction, à la pénurie de certains produits de consommation, à l'envol des prix de l'énergie,
- prendre conscience de la ressource en eau et de l'état de nos cours d'eau...

Dans ce contexte particulièrement anxiogène, quel bonheur de se retrouver au calme dans notre petit village rural! Enfin, c'est ce que nous souhaitons... Notre quotidien est perturbé par de nombreuses incivilités, bien trop nombreuses à mon avis.

Les 15, 16 et 17 novembre, l'équipe municipale a organisé des réunions publiques afin d'échanger avec les chaumontoises et chaumontois.

De nombreux points communs ont émergé: vitesse excessive, insécurité des piétons, animaux errants, containers à ordures ménagères, communication...

Lors de sa séance du 1er décembre, le conseil municipal a lancé une consultation pour faire appel à un bureau d'étude qui aura pour mission de proposer des solutions pour réduire la vitesse et sécuriser les cheminements piétons sur plusieurs points de la commune: les deux entrées du chef-lieu, Corbouilloux-Voiries, Chaumontet et faire un bilan sur les aménagements réalisés au Malpas.

Les animaux errants ont été un point fort de ces rencontres. Les chemins de promenade, autour du chef-lieu essentiellement, sont souillés par des excréments canins. Je suis opposé à l'installation de distributeur de sacs, les propriétaires de chien doivent se munir de sacs adaptés à la ramasse des crottes de leur animal.

Je vous rappelle que la divagation des chiens est interdite, que les chiens doivent être tenus en laisse ou être sous la maîtrise de leur maître.

Les containers à ordures ménagères sont souvent remplis par des objets qui sont tout sauf cela: alors qu'on ne devrait y trouver que des sacs à ordures ménagères, cartons, végétaux, tables à repasser, télévisions, roues de voitures, déchets de travaux, et j'en passe! se retrouvent régulièrement déposés à côté voire camouflés à l'intérieur des containers ... Ils n'y sont évidemment pas les bienvenus! La Communauté de Communes Usse et Rhône a beaucoup investi dans ses trois déchetteries qui assurent une prestation adaptée à tous ces déchets qui en partie sont recyclés.

L'équipe municipale a fait le choix d'utiliser l'application «Oyé Oyé» pour communiquer avec les habitants, d'arrêter la distribution papier dans les boîtes aux lettres, en maintenant en parallèle l'affichage public, et en ajoutant des panneaux d'affichage à des endroits plus stratégiques.

Ces rencontres ont été riches en échange et elles seront renouvelées.

Nous sommes en période de fêtes et, dans une ambiance internationale et économique inquiétante, la féerie de Noël doit être présente. La commune est décorée comme chaque année, avec des guirlandes en lampes LED, mais avec une période d'illumination réduite.

Les fêtes de fin d'année sont des moments privilégiés et forts pour les familles, je vous les souhaite bonnes et heureuses et vous présente mes Meilleurs Vœux de bonheur et de santé pour la nouvelle année 2023.

Le Maire
André-Gilles CHATAGNAT

● Déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux (DAACT)

Vous avez terminé la construction pour laquelle vous avez obtenu une autorisation d'urbanisme: document délivré par une autorité administrative pour valider qu'un projet soit bien conforme aux règles d'urbanisme en vigueur (permis

de construire par exemple). Il vous reste à en informer la mairie par une déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux (DAACT). Nous vous expliquons comment réaliser cette formalité obligatoire.

● A quoi sert la déclaration attestant l'achèvement des travaux (DAACT)?

Quand vous remplissez la déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux (DAACT), vous déclarez la fin des travaux et leur conformité à l'autorisation d'urbanisme que vous aviez obtenue.

La DAACT concerne les projets qui ont fait l'objet d'un permis de construire, d'un permis d'aménager ou d'une déclaration préalable de travaux:

- Construction neuve ou sur bâtiment existant
- Aménagement (lotissement, camping...)
- Changement de destination: Il existe 5 types de destinations: exploitation agricole et forestière, habitation, commerce et activités de service, équipements d'intérêt

collectif et services publics, autres activités des secteurs secondaire ou tertiaire. Il y a changement de destination lorsque l'on passe d'une catégorie à une autre.

- Division de terrain

Seul le permis de démolir n'est pas concerné.

La DAACT est signée par le bénéficiaire de l'autorisation ou par l'architecte quand il a dirigé les travaux.

Vous pouvez déclarer **l'achèvement total ou partiel des travaux.**

L'achèvement partiel concerne les travaux par tranche, selon un programme prévu par le permis (un lotissement, par exemple). À la fin de chaque tranche de travaux, vous adressez une DAACT à la mairie.

● Comment effectuer la DAACT?

Vous devez utiliser le formulaire suivant: **Formulaire 13408*07**. En fonction du projet, vous devez joindre à la DAACT des attestations relatives au respect de certaines règles de construction.

Attestation d'accessibilité

Vous devez fournir une attestation d'accessibilité pour la construction des bâtiments neufs suivants:

- Établissement recevant du public (ERP)
- Bâtiment d'habitation et ses abords
- Maison individuelle construite pour être louée ou mise à disposition ou pour être vendue

L'attestation est établie par un contrôleur technique ou par un architecte qui ne peut pas être celui qui a conçu le projet, établi les plans ou signé la demande de permis de construire.

Attestation de prise en compte de la réglementation environnementale RE2020 et thermique (RT2012). Pour les **travaux de construction ou d'extension de bâtiments et les travaux de rénovation énergétique**, vous devez fournir une attestation de prise en compte de la réglementation environnementale RE2020 et thermique (RT2012).

L'attestation est établie par un contrôleur technique ou par un architecte qui ne peut pas être celui qui a conçu le projet, établi les plans ou signé la demande de permis de construire. Pour les maisons individuelles, un diagnostiqueur agréé pour la réalisation de diagnostics de performance énergétique (DPE) peut rédiger cette attestation.

Attestation acoustique

Pour des **bâtiments d'habitation neufs ou des maisons individuelles accolées ou superposées à un autre local**, vous devez fournir une attestation acoustique. Elle atteste du respect de la réglementation acoustique. Elle est rédigée par un architecte, le maître d'œuvre, un contrôleur technique titulaire d'un agrément, un bureau d'études ou un ingénieur conseil en acoustique.

Attestation parasismique et paracyclonique

Dans les zones exposées à un risque sismique ou cyclonique, un contrôleur technique atteste que les règles de construction parasismiques et paracycloniques sont respectées.

● Dans quel délai la mairie peut-elle contester la DAACT?

La mairie peut vérifier sur place la conformité de votre construction à l'autorisation d'urbanisme. Le délai de contestation de la commune varie en fonction du lieu de votre construction.

Cas général

La mairie a trois mois, à partir de la date de réception de la DAACT, pour contester la conformité des travaux.

Si votre construction n'est pas conforme, la mairie peut vous mettre en demeure, par courrier recommandé avec avis de réception, d'effectuer les travaux nécessaires. Elle peut aussi vous demander de déposer un permis de construire modificatif.

Monument historique ou secteur sauvegardé

La mairie a cinq mois, à partir de la date de réception de la DAACT, pour contester la conformité des travaux sur un immeuble inscrit au titre des monuments historiques ou situés dans un secteur sauvegardé.

Risques naturels, technologiques ou miniers

La mairie a cinq mois, à partir de la date de réception de la DAACT, pour contester la conformité des travaux dans un secteur couvert par un plan de prévention des risques naturels, technologiques ou miniers.

Attention!

Si la régularisation de l'anomalie est impossible, la mairie peut imposer la démolition de la construction.

Comment obtenir une attestation de non-contestation de la conformité de la mairie?

Si la mairie ne conteste pas les travaux, vous pouvez demander une attestation de non-contestation.

Cette demande doit être adressée à la mairie par courrier simple ou recommandé. L'attestation est délivrée sous 15 jours calendaires: Correspond à la totalité des jours du calendrier de l'année civile, du 1er janvier au 31 décembre, y compris les jours fériés ou chômés.

Le certificat de conformité est indispensable pour la vente ultérieure de votre bien.

Eric MANTILLERI
2^e adjoint chargé de l'urbanisme



LANCEMENT DE LA SAISINE PAR VOIE ELECTRONIQUE (SVE) AU 1^{ER} JANVIER 2022

<p>Déposez vos dossiers d'autorisation d'urbanisme sans vous déplacer !</p> <p>Pour cela il vous suffit de cliquer sur ce lien : https://sve.sirap.fr/</p> <p>Puis de choisir le nom de la commune concernée par votre projet et ainsi accéder à son service de SVE, et faire votre demande dématérialisée d'autorisation d'urbanisme en suivant les indications.</p>	<p>Les principales étapes :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1/ Créer votre compte sur FranceConnect 2/ Choisir puis remplir le formulaire Cerfa en ligne 3/ Joindre les documents numériques du dossier 4/ Transmettre le dossier à la mairie en cliquant sur « envoyer »
--	---

➔ Les avantages de la saisine par voie électronique ?

- Possibilité de déposer son dossier depuis chez soi
- Une assistance en ligne pour éviter les erreurs et les incomplétudes
- Plus de transparence sur l'état d'avancement de son dossier
- Des économies sur la reprographie et l'affranchissement en plusieurs exemplaires

● Décisions urbanisme fin 2021 – 2022

PERMIS DE CONSTRUIRE, PERMIS MODIFICATIFS ET PERMIS D'AMENAGER		
NOM	OBJET	DECISION
BAIL Sebastien	Extension et surélévation d'une maison individuelle, Aux Voiries	REFUS
SIMOES Tony	Modification implantation maison + création local 2 roues + porche entrée sur façades Nord et Est + création d'une extension habitable sur façade Ouest, impasse du Pré Magnin	ACCORD TACITE
FABRE Nicolas et DUCHENE Anaïs	Maison individuelle route de St Julien - Vers Rosset	ACCORD
DIMASI Nicolas et Catherine	Maison individuelle, route de St Julien - Vers Rosset	ACCORD
LE MOAL Hervé	Maison individuelle, route de St Julien - Vers Rosset	ACCORD
KHAZIZOV Maxime et Kellner Alice	Maison individuelle, route de St Julien - Vers Rosset	ACCORD
MILLEFIORI Anthony et RONZANI Charlotte	Maison individuelle, route de St Julien - Vers Rosset	ACCORD
VALANCE Julie	Maison individuelle, route de St Julien - Vers Rosset	ACCORD
OZBABANI Mickaël et SCARINGELLA Sara	Maison individuelle, route de St Julien - Vers Rosset	ACCORD
NKOUNKOUMA Leonel et BLAIRE Anaïs	Maison individuelle, route de St Julien - Vers Rosset	ACCORD
LOGE'OH SAS Mme FAVRE Isabelle	Réhabilitation d'une ancienne maison, impasse du Malpas	CERTIFICAT TACITE
STOLL Robin et JEAN-BAPTISTE Audrey	Rénovation et extension d'une maison individuelle, ruelle du Pralet	REFUS
BAIL Sebastien	Maison individuelle Aux Voiries	REFUS
NGUYEN Van Tay	Clôture, mur de soutènement, place de stationnement, impasse du Pré Magnin	ACCORD
DUFOR Damien et Julie	Transfert de permis de construire, route de St Julien	ACCORD
VILLARD Laurent	Clôture, impasse du Pré Magnin	CERTIFICAT TACITE
BAIL Sebastien	Création d'une maison individuelle, chemin des Voiries	ACCORD
BROVARONE Stéphane	Maison individuelle, route de St Julien - Vers Rosset	ACCORD
ROUCHY Romain	Construction d'une maison individuelle, route de St Julien - vers Rosset	ACCORD
STOLL Robin et JEAN-BAPTISTE Audrey	Rénovation et extension d'une maison ruelle du Pralet	ACCORD
PUZEL Jeremy	Mur de soubassement mitoyen, pose grillage sur le mur et clôture claire-voie, route de l'Afflit	ACCORD
PELLETIER Marion	Clôture avec mur de soutènement, route de l'Afflit	REFUS
GRINAND Adrien	Construction d'une maison individuelle, impasse du Closet	ACCORD

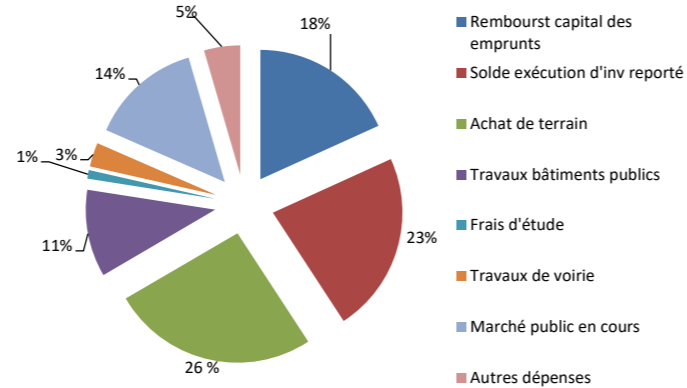
DECLARATIONS PREALABLES		
NOM	OBJET	DECISION
COULON Arnaud	Extension sous toiture - changement des menuiseries avec volets électriques - isolation extérieure, impasse du Malpas	ACCORD AVEC PRESCRIPTIONS
BACHET Romain	Pose de crépi sur la façade de la maison type traditionnel beige, rue du Four	ACCORD
CHAUMONTET Monique	Rénovation des volets et portes extérieures changement de couleur, passage de marron à gris-bleu clair, rue des Ecoliers	ACCORD
SORREL Fleur	Modification façades et toiture, création escalier extérieur, installation panneaux solaires route de St Julien	ACCORD
MORICE Nicolas	Pergola 3.50 m X 4.49 m route de Chaumontet	ACCORD TACITE
BARBEY Sandy	Modification des façades route de Loblaz	ACCORD AVEC PRESCRIPTIONS
MARAIS Antoine	Rénovation de façade impasse du Relais	ACCORD AVEC PRESCRIPTIONS
PITOT Pierre-Henri	Transformation d'une grange en habitation avec modification de façade et toiture + création de 2 places de stationnement route de St Julien	REFUS
MAZZEGA Diana	Pose de deux fenêtres de toit route de l'Afflit	CERTIFICAT TACITE
BARILLAT Nicolas	Division en vue de construire impasse du Closet	ACCORD AVEC PRESCRIPTIONS
STORY Quentin	Clôture, mur de soutènement, impasse du Pré Magnin	ACCORD
BENOIT Janine	Changement porte d'entrée route de Loblaz	ACCORD AVEC PRESCRIPTIONS
BAUDET Didier	Modification des matériaux du balcon route du Maréchal Ferrant	REFUS
CHOPIN Brice	Transformation atelier en garage, modification ouverture, rue des écoliers	ACCORD AVEC PRESCRIPTIONS
LISCI Marc	Pose clôture de 1 m avec mur béton de 0,50m, impasse du Fornant	ACCORD AVEC PRESCRIPTIONS
VANDEVOORDE Mickaël	Mur de soutènement de 1,60m + clôture de 1.20m route de l'Afflit	ACCORD
SASU KLARA - POIRIER François	Panneaux photovoltaïques route de Loblaz	ACCORD AVEC PRESCRIPTIONS
MOSSIERE Laurent	Installation de 8 panneaux photovoltaïques, ruelle du Pralet	ACCORD AVEC PRESCRIPTIONS
REVILLON Jean-Marc	Modification des menuiseries, ruelle du Pralet	ACCORD
PINAUD Rémi	Parking pour 3 voitures au moyen d'un enrochement de blocs de pierres, route de St Jean	ACCORD AVEC PRESCRIPTIONS
PINAUD Rémi	Réfection toiture, zinguerie, isolation et création d'un chien couché avec fenêtre route de St Jean	CERTIFICAT TACITE
KLARA SASU POIRIER F.	Panneaux photovoltaïques, route de Loblaz	RETRAIT DE DECISION ACCORD DU 23.06.22
HELLET Maxime	Installation d'un générateur photovoltaïque, route de l'Afflit	ACCORD AVEC PRESCRIPTIONS
BAEHLER Georges	Pergola bioclimatique, route de Chaumontet	ACCORD
CARON Rémi	Installation de panneaux solaires sur le toit, route de St Jean	ACCORD AVEC PRESCRIPTIONS
GENDRE Boris	Installation clôture et portail, route de St Julien	ACCORD AVEC PRESCRIPTIONS
PITOT Pierre-Henri	Rénovation et modification de toiture, route de St Julien	ACCORD AVEC PRESCRIPTIONS
VANDEVOORDE Mickaël	Abri de jardin, route de l'Afflit	REFUS

03 Budget communal 2022

Budget prévisionnel principal 2022

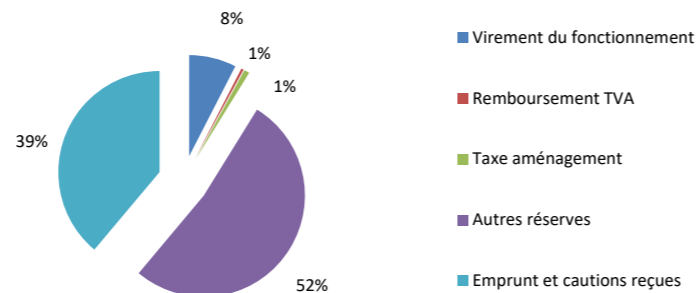
Investissement - Dépenses

Rembourst capital des emprunts	141282.10	18%
Solde exécution d'inv reporté	174963.93	23%
Achat de terrain	200000.00	26%
Travaux bâtiments publics	84480.00	11%
Frais d'étude	8220.00	1%
Travaux de voirie	23320.00	3%
Marché public en cours	108050.00	14%
Autres dépenses	35000.00	5%
Total Investissement - Dépenses	775316.03	100%



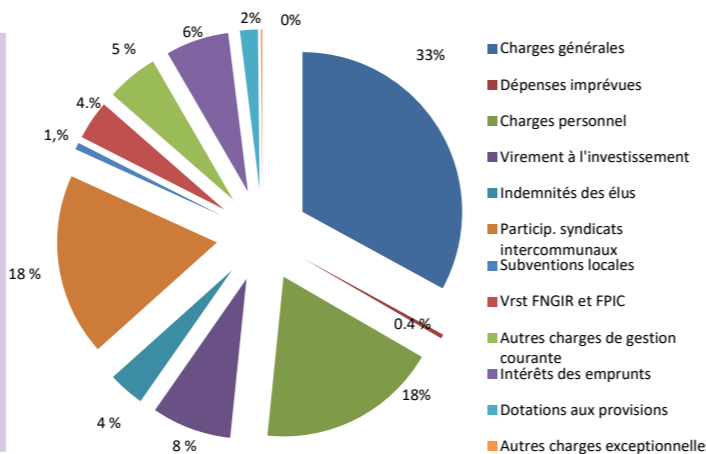
Investissement - Recettes

Virement du fonctionnement	58488.85	8%
Remboursement TVA	3136.42	0%
Taxe aménagement	6708.00	1%
Autres réserves	405482.76	52%
Emprunt et cautions reçues	301500.00	39%
Total Investissement - Recettes	775316.03	100%



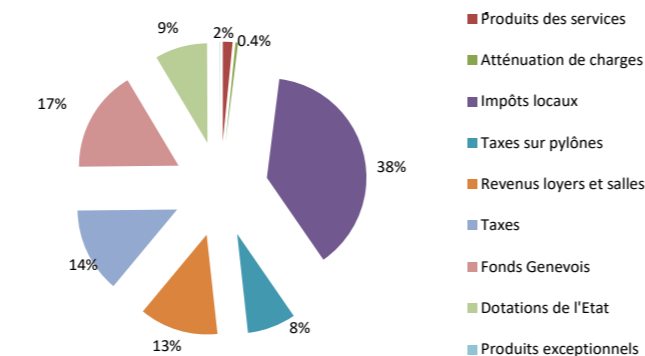
Fonctionnement - Dépenses

Charges générales	238659.56	33%
Dépenses imprévues	3000.00	0.4%
Charges personnel	132300.00	18%
Virement à l'investissement	58488.85	8%
Indemnités des élus	26500.00	4%
Particip. syndicats intercommunaux	133640.00	18%
Subventions locales	5000.00	1%
Vrst FNGIR et FPIC	28565.00	4%
Autres charges de gestion courante	37764.58	5%
Intérêts des emprunts	46267.01	6%
Dotations aux provisions	13153.00	2%
Autres charges exceptionnelles	1100.00	0%
Total fonctionnement - Dépenses	724438.00	100%



Fonctionnement - Recettes

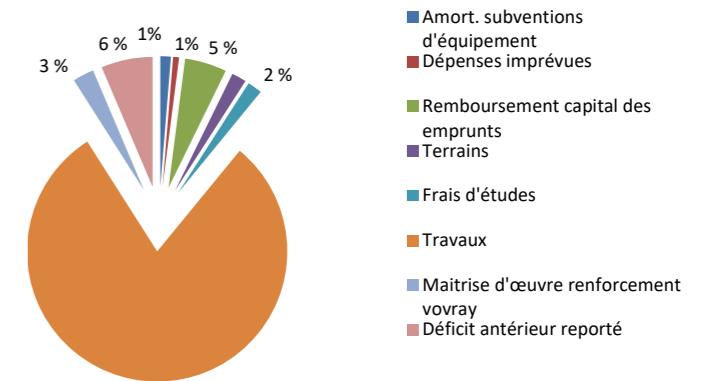
Produits des services	11450.00	2%
Atténuation de charges	3100.00	0.4%
Impôts locaux	278000.00	38%
Taxes sur pylônes	57000.00	8%
Revenus loyers et salles	92700.00	13%
Taxes	99988.00	14%
Fonds Genevois	120000.00	17%
Dotations de l'Etat	61700.00	9%
Produits exceptionnels	500.00	0.1%
Total fonctionnement - Recettes	724438.00	100%



Budget prévisionnel eau 2022

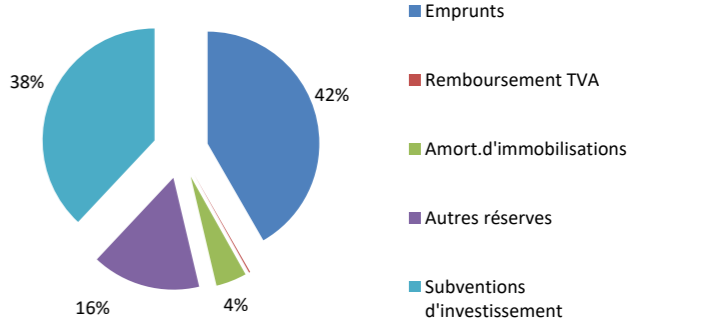
Investissement - Dépenses

Amort. subventions d'équipement	8413.63	1%
Dépenses imprévues	5000.00	1%
Remb. capital des emprunts	33969.19	5%
Terrains	12000.00	2%
Frais d'études	12000.00	2%
Travaux	522600.00	80%
Maitrise d'oeuvre reforcmt. vovray	17185.72	3%
Déficit antérieur reporté	41777.30	6%
Total Investissement - Dépenses	652945.84	100%



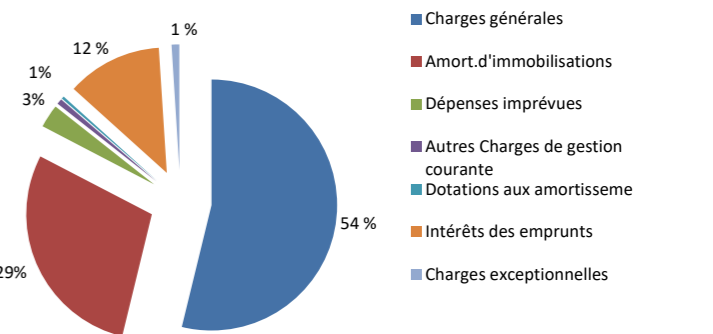
Investissement - Recettes

Emprunts	272135.99	42%
Remboursement TVA	1200.00	0%
Amort.d'immobilisations	28899.59	4%
Autres réserves	102531.26	16%
Subventions d'investissement	248179.00	38%
Total Investissement - Recettes	652945.84	100%



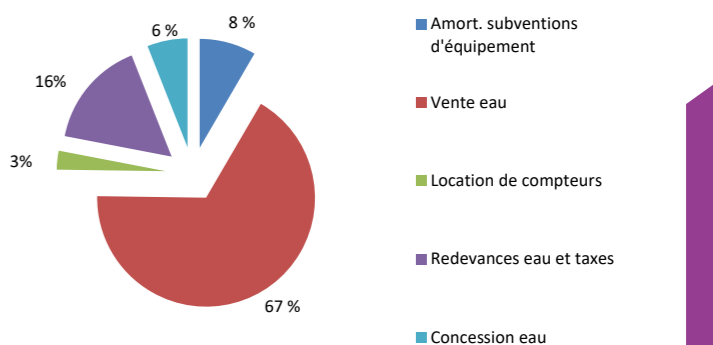
Fonctionnement - Dépenses

Charges générales	53911.53	54%
Amort.d'immobilisations	28899.59	29%
Dépenses imprévues	3000.00	3%
Autres Charges de gestion courante	700.00	1%
Dotations aux amortissements	360.00	0%
Intérêts des emprunts	12342.51	12%
Charges exceptionnelles	1000.00	1%
Total Investissement - Recettes	100213.63	100%



Fonctionnement - Recettes

Amort. subventions d'équipement	8413.63	8%
Vente eau	67000.00	67%
Location de compteurs	2800.00	3%
Redevances eau et taxes	16000.00	16%
Concession eau	6000.00	6%
Total fonctionnement - Recettes	100213.63	100%



Sylvie COSTA
Secrétaire de mairie

04 Réalisations à Chaumont

● Aire de jeux

Depuis son inauguration le 18 novembre 2017, l'aire de jeux située au chef-lieu près de l'église connaît un véritable succès: elle est un havre de paix pour faire une pause entres adultes (deux bancs) et un des endroits préférés des bambins.

Ainsi, cette année l'équipe municipale a fait le choix de mettre en place un second jeu d'enfants offrant quatre places supplémentaires pour s'amuser en toute tranquillité du fait d'un revêtement spécifique répondant aux normes de sécurité.

Sylvie COSTA
Secrétaire de mairie



● Quelques agencements sur Chaumont

- Barrières à l'accès du château pour interdire la circulation des engins à moteur.
- Abris bus, financés entièrement par la Région Auvergne Rhône-Alpes sur les deux hameaux de Chaumontet et du Malpas.
- Barrière de sécurité, au rocher d'escalade sur la route des Roches pour sécuriser les usagers vis-à-vis de la voirie et mise en place d'un tronc d'arbre faisant office de banc.

Ces travaux ont été réalisés par Thierry VIEUX, notre agent technique.

Denis CHAUMONTET
Conseiller municipal chargé de la voirie



● Voirie

En début d'année, des fortes pluies ont endommagé le chemin des Chardonnières (sous le hameau de Loblaz) dû à une pierre tombée devant une traversée exigüe d'une entrée de champs. Par cette occasion, nous avons réuni les agriculteurs de la commune pour faire le point sur l'état des chemins communaux et des ruisseaux étant donné que ce sont les premiers utilisateurs du réseau.

Plusieurs points ont été abordés:

- Sur le chemin des Chardonnières, supprimer les entrées de champ à risque de débordement et réaliser une tête d'aqueduc bétonnée.
- Création de six zones de croisements de 12 mètres de long ciblées à des zones stratégiques sur les routes des Daines, de Loblaz et de Vovray. Ce chantier a été réalisé cet automne par notre cantonnier et l'entreprise Philippe FOL.
- Renforcer les accotements sur la route des Roches entre le chef-lieu et la ferme du Pré Lusion: travaux réalisés en début d'été par l'entreprise EUROVIA.
- Prévisions de rénover le chemin des Plantées.



● Renforcement du réseau d'eau potable au hameau de Vovray

Les travaux avancent bien avec une météo clémente pour cet automne ce qui facilite l'avancement du chantier.

Le nouveau réservoir d'eau potable a été rempli la première semaine de novembre par l'entreprise ETA FORESTIER. Les tests d'étanchéité ont été validés ce qui est une bonne nouvelle.

Les enrobés devraient avoir lieu en fin d'année ou tout début de l'an prochain ce qui permettrait une mise en route du réservoir en début d'année 2023.

Bonne fin d'année à vous.

Romain FOËX
1^{er} Adjoint chargé de l'eau



● Fibre optique

Les travaux d'installations en Haute-Savoie se poursuivent, les infrastructures du réseau d'artères principales sont quasiment terminées.

Le Génie-civil, sur notre commune, sera réalisé courant novembre 2022, pour une arrivée prévue de la fibre fin 2023/début 2024.

Les travaux se dérouleront en plusieurs phases (fourreaux, câblage, connexion, commercialisation)

Le SYANE a mis en place pour les administrés des supports de communication via leur site internet pour le suivi du déploiement du réseau.

Pour plus d'informations, vous pouvez vous adresser en mairie.

Aurélié BLANDIN
Conseillère municipale, référente du SYANE



● Repas des aînés

Cette année, pour le repas des aînés, nous avons souhaité décaler le rendez-vous, habituellement en janvier. Grand bien nous en a pris, car nous avons pu profiter d'un moment convivial à l'Auberge de Chaumont, sans masque ni pass sanitaire!

C'est donc le samedi 26 mars que 45 aînés ont répondu présents pour le repas.

En 2022, deux nouveaux aînés ont rejoint l'évènement: Mr Ravoire et Mme Balleydier

Pour l'édition de 2023, nous avons convié 4 aînés pour connaître leurs attentes et y réfléchir conjointement. Vous pouvez d'ores et déjà noter la date du **samedi 28 janvier 2023**. Vous en saurez plus bientôt!

Noémie MERLET
3^e Adjointe, chargée de la communication



● Inauguration du nouveau jardin communal et Fête des Mères.

Par ce bel après-midi printanier du 28 mai, les habitants de la commune étaient invités à l'ouverture du nouveau jardin au chef-lieu, ainsi qu'à fêter les mamans autour d'un vin d'honneur.

Vous êtes venus nombreuses et nombreux pour partager ce moment convivial sur l'herbe de ce nouveau lieu de vie dans le village.

Certes, tous les aménagements ne sont pas faits, mais la place est propre, débarrassée de la végétation excessive et de l'ancien pèse-lait. Le petit passage permettant de joindre la ruelle du Pralet est ouvert et praticable. De plus, l'ancien pressoir de la ferme des Roches trône maintenant au centre du jardin, petit rappel de temps ancien, bien mis en valeur dans son écrin de verdure. Restera dans l'avenir à remettre en état le mur en pierre qui est très abîmé et à faire de l'aménagement paysager pour embellir encore le lieu.

Depuis cette journée, grâce à vous, le jardin possède un nom. Vous étiez tous conviés à déposer vos idées de noms dans l'urne prévue à cet effet et celui qui a remporté l'élection est: **Le jardin du pressoir**. Merci pour vos nombreuses participations.

Ainsi, le tout neuf jardin du pressoir a permis ce premier rassemblement et pour une belle occasion: fêter les mamans. Ces dernières ont donc reçu un joli pot de fleurs et de gentils mots des personnes présentes autour du vin d'honneur: fromage, charcuterie, tarte aux pommes et bonbons, le tout arrosé d'un verre de vin ou de jus de fruit, tout le monde a pu y trouver son compte.

Toute l'équipe municipale remercie les personnes venues partager ce moment et espère encore de belles manifestations dans le jardin du pressoir.

Yan JACCAZ

Conseiller municipal chargé de la vie associative et culturelle



● Inauguration de l'agrandissement de la bibliothèque



Après quelques discours officiels, le ruban tricolore a été coupé par Monsieur le Maire afin d'officialiser l'inauguration. Cette journée spéciale pour la bibliothèque s'est donc bien déroulée, malgré un public moins nombreux qu'escompté autour du vin d'honneur et buffet offert par la mairie.

Si vous n'avez pas pu participer à cette inauguration n'hésitez pas à venir faire un tour à la bibliothèque où vous y trouverez sûrement votre bonheur.

Yan JACCAZ

Conseiller municipal chargé de la vie associative et culturelle

Le dix Septembre dernier a eu lieu l'inauguration de l'agrandissement du «**Relais des mots**», bibliothèque municipale de Chaumont.

Cette cérémonie arrive longtemps après la fin des travaux mais le contexte sanitaire de ces deux dernières années n'a pas permis de la faire avant. L'équipe de bénévoles de la bibliothèque avait tout préparé pour que le lieu soit des plus accueillants et convivial. Deux auteurs de la région, Mr Jacques BOURDON et Mr Dominique ERNST étaient présents pour dédicacer leurs ouvrages et échanger avec le public. Étaient présents aussi une bonne partie de l'équipe municipale ainsi que le Conseiller Départemental, Mr Gérard LAMBERT et le Président de la Communauté de Communes Usses et Rhône, Mr Paul RANNARD.



Le public présent a pu découvrir ou redécouvrir ce lieu important de la commune, bien tenu et sans cesse amélioré par la petite équipe des cinq bénévoles. Leur travail tout au long de l'année permet de vous proposer de nombreux ouvrages pour les petits comme pour les grands. Ils font en sorte d'avoir de nombreuses nouveautés et un large choix souvent renouvelé grâce à Savoie-Biblio. Dans un souci de modernité, le «**Relais des mots**» est en pleine transition vers une gestion informatisée du prêt des livres.



● Octobre Rose

Pour la deuxième année, Chaumont s'est paré de rose à l'occasion du mois de sensibilisation au dépistage du cancer du sein. La vente de brioches aux pralines fût encore un succès: **500 brioches vendues!**

La vente et la boîte à don, mise à disposition tout le mois d'octobre à la mairie, ont permis de récolter la somme de 787.90 €. Un chèque est donc remis à l'association Comité Féminin - Dépistage des Savoie.

La boulangerie «Aux pains des Bonnets», l'association «A l'Est des Daines» ainsi que le conseil municipal remercient tout ceux qui ont participé à ce bel événement. Rendez-vous en octobre 2023.

Noémie MERLET

3^e Adjointe chargée de la communication



● Fête des voisins

Fête des voisins au Malpas

Cette année, Marie et Yohan nous ont encore une fois reçus chez eux. Nous étions plus d'une vingtaine de voisins, le 24 septembre, à profiter d'une bonne raclette qui était bienvenue étant donné la météo capricieuse.

C'était l'occasion de rencontrer les nouveaux arrivants du Malpas. Merci encore à eux et à Corinne qui a eu l'idée de la raclette. Au plaisir de se retrouver l'an prochain.

Eric MANTILLERI
2^e Adjoint



Fête des voisins à Chaumontet

Le samedi 04 septembre, sous un temps un peu mitigé, a eu lieu la fête des voisins au milieu du hameau de Chaumontet réunissant aussi le hameau de Loblaz et les maisons sur la route du Maréchal Ferrant.

Une quarantaine d'adultes et une quinzaine d'enfants étaient réunis autour d'un four à bois allumé par Romain où chacun pouvait amener ses pizzas ou tartes à cuire ... Un gratin concocté par Laurence et Elodie cuit aussi au four à bois fut un délice! Les fromages étaient fournis par les agriculteurs du village.

Du fait de la pluie, le repas s'est déroulé dans la grange de Jean-Louis et Laurence.

Les habitants de Chaumontet



● Noël à Chaumont

Décorons Chaumont!

Cette année, la remise des sapins a eu lieu le samedi 3 décembre au hangar communal.

Au programme: rencontre avec le Père Noël, mise en place de la boîte aux Lettres à destination du Pôle Nord (petits et grands ont pu y glisser leurs lettres), balade en calèche, buvette et petite restauration.

Quatre artisans locaux sont venus exposer leurs créations: Léo Gaillard (coutellerie), Nadège avec ses décorations de Noël, la savonnerie Natura'mélliss, Axel Baudet le forgeron et Martine Chenou pour la vente de bougies au profit du Secours Catholique.

Un moment de rencontre qui a permis de lancer les fêtes de Noël.

79 foyers ont donc participé à la décoration de la commune. Voici quelques photos des sapins de l'année passée.



Illuminations de Noël

Il y a du nouveau côté décorations dans notre village. Les avez-vous vues?

En plus des sphères et étoiles, nous avons loué un renne qui accompagne la jolie charrette que notre cher Thierry a entièrement peint et illuminé d'un cordon. Une étoile a pris place sur le mur de la chapelle de Saint-Jean. Une boîte aux lettres pour le Pôle Nord, créée par Thierry et peinte par Dorine, a été inaugurée le 3 décembre et mise en place jusqu'à la mi-décembre au centre du village.

Nous tenons à préciser que les illuminations LED sont connectées à l'éclairage public et de ce fait, elles sont éteintes de 23h à 5h, comme chaque année. Nous avons également fait le choix de n'illuminer le village qu'à partir de la mi-décembre.

Noémie MERLET

3^e Adjointe chargée de la communication



L'ambrosie et le frelon asiatique...

C'est confirmé, la présence de ces deux espèces exotiques envahissantes a été authentifiée sur la commune de Chaumont cet été.

Ambrosia artemisiifolia, l'ambrosie à feuilles d'armoise, communément appelée Ambrosie, fait partie de la famille des composées (Astéracées). C'est une plante originaire d'Amérique du Nord, et l'homme est le vecteur principal de son introduction et de son expansion. Elle pousse préférentiellement dans les cultures de printemps et plus particulièrement le tournesol, les terrains abandonnés, les friches, le long des routes, des voies ferrées, des vergers...

Son pollen est très allergisant, notamment pour les voies respiratoires, il suffit de quelques grains de pollen par mètre cube d'air pour que les symptômes apparaissent. La présence de pollen peut vraiment compliquer la vie des personnes, même pour les personnes légèrement allergiques aux différents pollens de chez nous (graminées, noisetiers, bouleaux...) et c'est démultiplié pour les personnes asthmatiques. 6 à 12 % de la population exposée sont allergiques à l'ambrosie. Depuis environ 20 ans, elle est en pleine expansion et colonise une grande partie de la France. Les pollens sont libérés d'août à septembre avec généralement un pic vers la mi-août.

Si les contaminations dans les remblais autour du motocross sont contrôlées depuis quelques années, un important site de contamination a été découvert «Vers le nant de Malbrais» et sur la commune voisine de Contamine-Sarzin. Nous sommes intervenus avec le propriétaire pour arracher

plusieurs milliers de pieds et nous allons surveiller le site avec la plus grande attention. Un autre site est en passe de venir sur la commune de Chaumont, l'ambrosie colonise gentiment et sûrement, le long du talus de la RD 992 entre Frangy et Saint-Jean. Nous allons travailler avec le Centre d'Exploitation des Routes Départementales (CERD) du Pont-Rouge, pour limiter la progression.

Vous pouvez également avoir de l'ambrosie sur votre terrain, soyez vigilant, plus particulièrement après des travaux du sol (remblais, construction...), mais aussi sous les mangeoires des oiseaux, où les graines d'ambrosie contaminent les champs de tournesols utilisés pour le nourrissage.

Pour essayer de lutter contre ce fléau sanitaire, la France a mis en place un protocole de lutte, avec différents outils de sensibilisation, de collecte de données, de suivis des stations et de textes réglementaires pour obliger les propriétaires à détruire l'ambrosie sur leur terrain.

Vous pouvez signaler l'espèce en ligne sur le site : <https://signalement-ambrosie.atlasante.fr/apropos> ou avec l'application «Signalement Ambrosie»

Pour aller plus loin, vous trouverez une importante documentation (fiches techniques de luttes en fonction des lieux de contamination, fiches reconnaissances des différentes espèces, textes réglementaires, tutoriels, cartes de localisations...) sur <https://www.stopambrosie.com/> ou <https://ambrosie.fredon-aura.fr/>.

Pour reconnaître la plante :

Reconnaître L'AMBROISIE à feuilles d'armoise



Une plante au pollen **dangereux** pour la santé



Son aspect aux différents stades



Signes particuliers



- Feuille du même vert sur les deux faces
- Pas d'odeur quand on la froisse

Risques de confusion

- Armoise commune**
- Face inférieure de la feuille couleur gris argenté
 - Odeur quand on la froisse
- Armoise annuelle**
- Feuille finement découpée
 - Odeur quand on la froisse



Vous l'avez reconnue?

Détruisez-la

et signalez-la sur

www.signalement-ambrosie.fr

Plus d'infos : www.ambrosie-risque.info

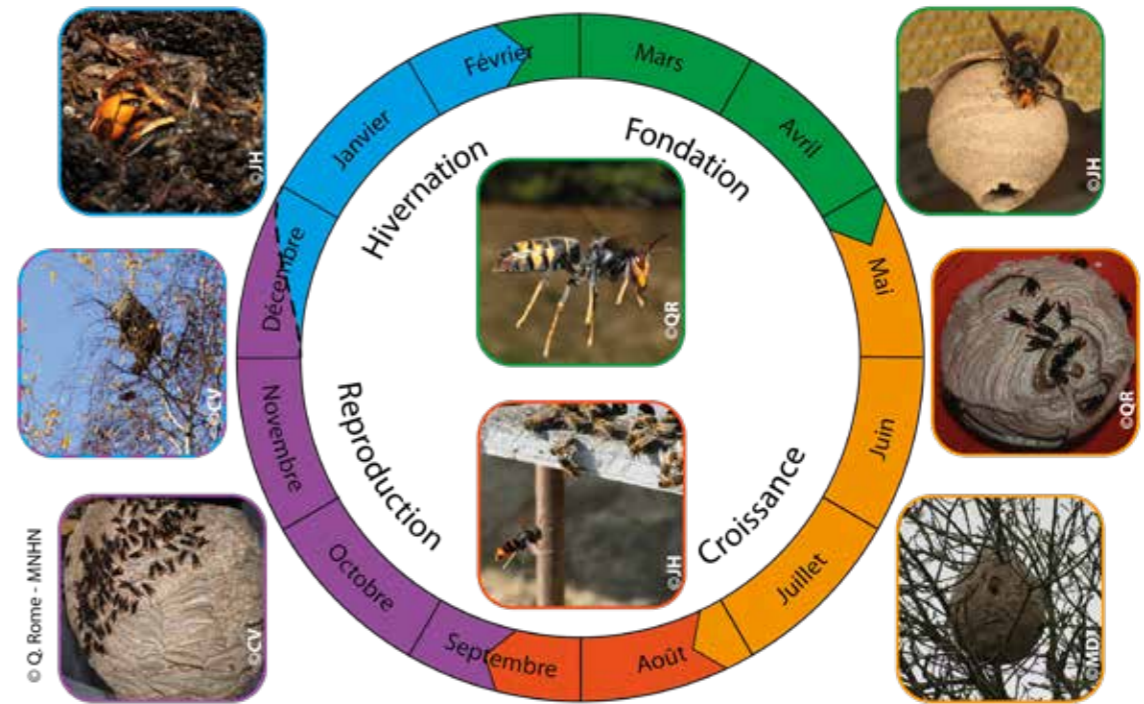


Le Frelon asiatique (*Vespa velutina*) est une espèce diurne qui, contrairement au Frelon d'Europe, (*Vespa crabro*), interrompt toute activité à la tombée de la nuit. C'est un prédateur avéré d'autres hyménoptères sociaux, notamment des abeilles et des guêpes communes mais, comme *Vespa crabro*, il consomme aussi une grande variété d'autres insectes et d'araignées. Il a besoin d'énormément de protéine animale pour nourrir le couvain produit par la reine dans le nid communautaire. Pour cela, il effectue un vol stationnaire à une vingtaine de centimètres devant une ruche d'abeille domestique (*Apis mellifera*), pour les capturer une à une jusqu'à parfois affaiblir ou stresser très fortement la ruche.

Cette espèce introduite par l'homme est arrivée sur le sol métropolitain dans le Lot-et-Garonne probablement en 2004. Depuis son extension ne cesse de croître (environ 78 km par an) et il est arrivé en Haute-Savoie en 2017, pour être observé à Chaumont pour la première fois en 2022 par les apiculteurs et j'ai pu confirmer sa présence sur ma terrasse avec une ouvrière qui est venue sur la table pendant le repas.

En France, tous les observateurs s'accordent sur le fait que *Vespa velutina* n'est pas agressif et qu'il est possible d'observer son nid à 4 ou 5 m de distance sans risque, mais son action de consommation de la faune locale, notamment les abeilles mellifères est très dommageable. Comme pour l'ambrosie, pour lutter contre le frelon asiatique, la France a instauré un protocole de sensibilisation, de collectes de données et un plan de lutte. Il faut que collectivement nous mettions au point une surveillance des nids, afin de faire appel à un professionnel pour les détruire. J'attire votre attention, qu'il n'est vraiment pas conseillé d'intervenir seul dans la destruction du nid, pour plusieurs raisons, notamment pour les risques de confusion des espèces, les risques de piqûres, pour la mise en place de moyen de lutte adaptée, pour l'accès au nid qui n'est pas toujours évident, pour l'utilisation de produits homologués et non destructeur de la faune locale, et d'être sûr que la reine soit vraiment morte.

Pour aller plus loin : <https://www.frelon-asiatique.com/>
Vous pouvez signaler l'espèce en ligne sur le site <https://frelonasiatique.mnhn.fr/signaler-informations/> ou avec l'application «INPN espèces».



Le schéma aide à comprendre la biologie de l'espèce

L'agenda 30

Promis pendant notre campagne, l'agenda 30 vise à mettre en place des actions en faveur des trois piliers du développement durable (l'économie, le social et l'environnement). Déjà plein de petites actions sont mises en place, mais pour réaliser un vrai programme, le travail nécessite un accompagnement à plein temps. Pour cela, nous allons faire une demande auprès des services d'Etat d'agrément pour accueillir et encadrer un service civique. Nous espérons que ce dossier sera retenu et que nous allons pouvoir offrir une vraie expérience à un jeune volontaire engagé dans le développement durable. Ses missions viseront à accompagner l'équipe municipale, en lien étroit

avec nos agents, à la rédaction d'un canevas d'objectifs, tout en consultant les Chaumontois et si possible rédiger les premières fiches actions. Ces fiches actions serviront de grille de lecture pour orienter les débats et les choix afin que chaque action communale prenne en compte le développement durable. C'est un programme ambitieux qui ne pourra pas se faire dans l'intégralité mais qui déjà, espérons-le, permettra de nous sensibiliser et de nous poser les vraies questions.

Luc MERY

Conseiller municipal chargé de l'environnement

07 Bibliothèque

■ Bibliothèque Municipale : « Le Relais des Mots »



Bienvenue à tous au...

« *Relais des Mots* »

La bibliothèque fonctionne toute l'année et est ouverte à tous

Horaires :

Mercredi de 17h30 à 19h30
Samedi de 10h00 à 12h00

Contact :
bibliotheque.chaumont@gmail.com



Informatisation de la bibliothèque

Cela fait longtemps qu'on en parlait, et c'est enfin mis en place !

Après beaucoup de recherches pour trouver le logiciel adéquat, nous avons opté pour un système adapté à notre structure, facile d'utilisation et répondant à nos besoins.

La saisie des ouvrages est en cours pour une utilisation optimum dès 2023.



Une offre pour tous les goûts ! Des nouveautés tout au long de l'année !

A ce jour, la bibliothèque dispose de plus de 3000 livres, dans différentes catégories, auxquels s'ajoutent 930 ouvrages prêtés par Savoie-Biblio et régulièrement renouvelés.

Tout au long de l'année, des nouveautés sont acquises grâce au budget alloué par la Mairie et nous permettent d'offrir un choix au plus près de l'actualité littéraire.

N'hésitez pas à nous faire part de vos besoins ou suggestions, nous essayerons au mieux de répondre à vos demandes !



Une collaboration spécifique avec :

- ◆ **Le Foyer d'Accueil Médicalisé de La Ferme des Roches :**
Un accueil sur un temps particulier est assuré pour un groupe de résidents accompagnés de leurs éducateurs. Ils peuvent écouter des histoires, feuilleter des ouvrages... Ce partage est source de richesse pour tous !
- ◆ **Le Centre de Loisirs Le Triolet :**
Des prêts de livres sont réalisés lors des vacances scolaires, en adéquation avec les thèmes abordés au centre.

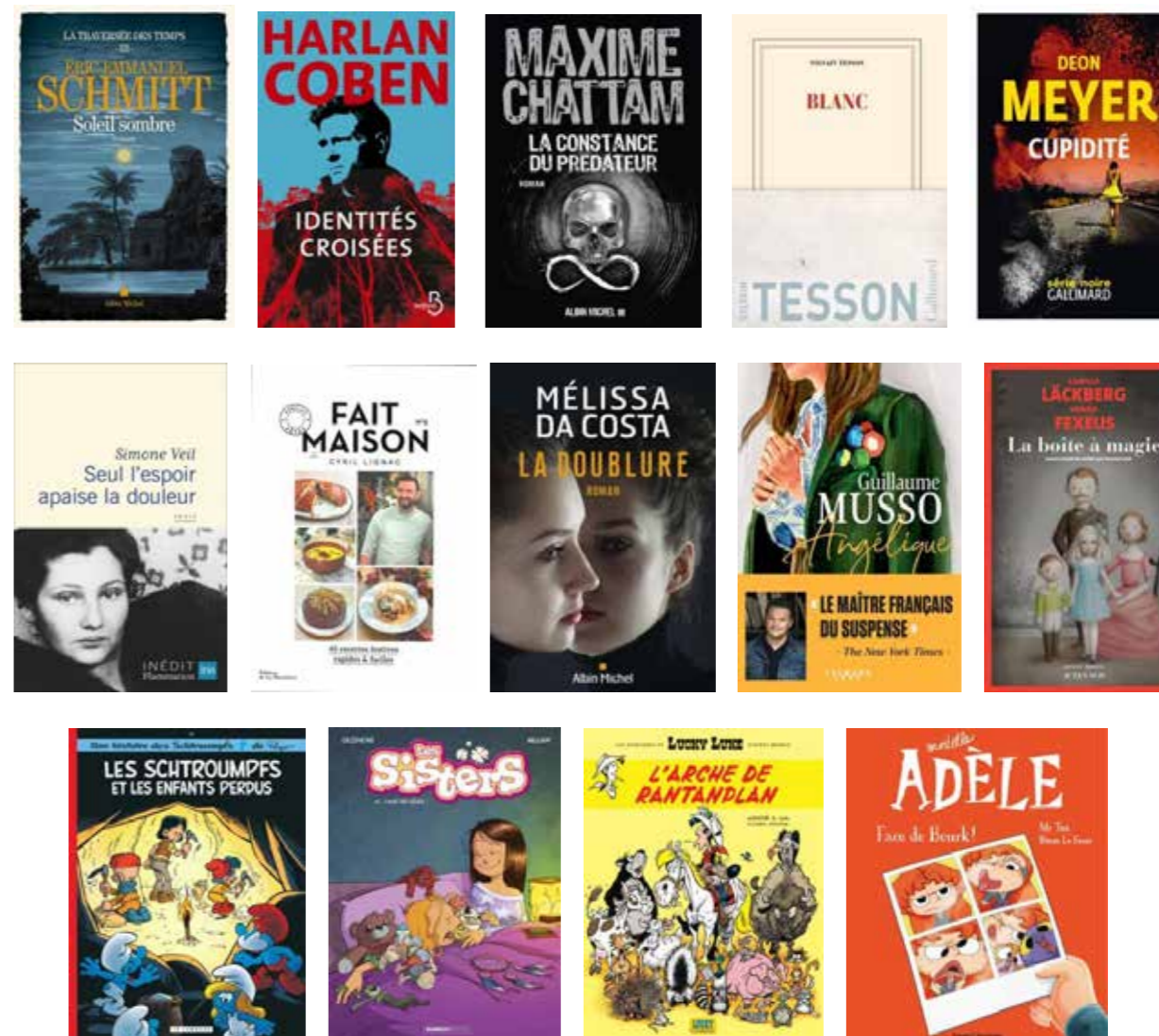
Zoom sur l'Espace « Bandes Dessinées Adultes »

Pour répondre à une demande croissante de notre public, nous avons particulièrement travaillé cette année sur la mise en avant de cette catégorie.

Alimenté par de nombreux achats et un renouvellement régulier par Savoie-Biblio, notre espace dédié à la BD Adultes rencontre déjà un réel succès !



Quelques nouveautés...



08 Associations



● CFC: Le Comité des Fêtes de Chaumont

Après moins d'un an d'existence, le Comité des Fêtes a su animer notre village avec plusieurs événements. L'aventure a débuté en décembre 2021, lors de la remise des sapins, où nous avons mis en place une buvette et proposé des sandwiches raclette. Nous avons repris cette formule cette année.

Nous avons ensuite organisé une chasse aux œufs. Ce bel après-midi a permis à une cinquantaine d'enfants de s'amuser sur le site des ruines du château à la recherche du Graal. Tous sont repartis avec le sourire maquillé de chocolat.

La période estivale arrivant, nous avons décidé d'organiser «L'ApérO Pralet». Mettant toutes les compétences du bureau à profit, nous avons fabriqué un bar, récupéré tourets

et autres canapés, ainsi que des «guirlandes guinguette» pour pouvoir vous accueillir dans une ambiance festive et chaleureuse. Ce fut un succès immédiat: les planches apéro et burgers ont été très appréciés lors de ces 3 dates. Pour notre deuxième année, l'association doit garder son dynamisme. Nous sommes ravis de la participation massive des habitants de la commune et nous allons tout mettre en œuvre pour vous proposer des événements festifs et originaux qui font l'ADN du Comité des Fêtes.

Pour rester informés de notre actualité, pensez à notre page Facebook Comité des Fêtes de Chaumont!

Sébastien MERLET
Président du Comité des Fêtes de Chaumont



● À l'Est des daines



Après le Carnaval organisé début mars, l'Assemblée Générale qui s'est déroulée début avril a donné le coup d'envoi d'une nouvelle saison pour l'association A l'Est des Daines, toujours dans le but de créer du lien entre les habitants. Rapidement, trois projets se sont concrétisés au cours du printemps: Une randonnée a été proposée le

14 mai pour rallier Seyssel depuis Chaumont en empruntant le GR65 (chemin de Saint Jacques de Compostelle); une quinzaine de personnes a pu profiter de cette belle journée, avec un retour en bus pris en charge par l'association. Puis, un partenariat s'est noué avec les associations Syr'Usses, le CPIE Bugey Genevois et Stimul'Usses dans le cadre de la projection du film Le Chant de l'eau qui a eu lieu le 7 juin à Frangy. Enfin, le 11 juin, une soirée humour intitulée «Sérieux, s'abstenir» a été proposée, basée sur la lecture de textes par deux comédiens.

Durant l'été, du dimanche 12/06 au mardi 30/08, notre habituelle Buvette Ephémère a rouvert ses portes tous les mardis soir et dimanches matin. Comme chaque année,

en plus des habitué(e)s et des gens du village ou des alentours, des randonneurs, cyclistes ou autres personnes de passage ont pu faire une pause à Chaumont et découvrir un peu plus notre village. Deux temps forts musicaux ont ponctué l'été: Corinne et son accordéon le 26/07, et le duo Moondarine le 12/08.

La deuxième édition du Vide Maison a eu lieu le dimanche 4 septembre, et a mobilisé une vingtaine d'exposants. A la faveur d'une météo agréable, de nombreux visiteurs ont pu déambuler dans Chaumont, et faire une pause à la Buvette, ouverte pour l'occasion.

Au début de l'automne, le samedi 1er octobre, A l'Est des Daines a organisé une journée où la Nature était à l'honneur, avec un petit marché d'artisans locaux, une animation sur le climat proposée par Apollon 74, projection d'un documentaire sur l'alimentation durable en Amérique du Sud et divers ateliers. Un repas était proposé le midi avec animation musicale et deux représentations d'un spectacle pour enfants intitulé «Mère Nature» (compagnie du Miel Noir), ont été offertes par l'association. Malheureusement, la météo n'était pas avec nous ce jour-là...

En fin d'année, un après-midi est dédié aux enfants pour confectionner des décorations de Noël, chanter, goûter...

le mercredi 14 décembre et, comme l'an passé, une soirée Bar à Huîtres est organisée le mercredi 21 décembre (avec commande d'huîtres possible).

Nos soirées échecs et jeux divers, repas à la Fontaine... sont relancés depuis octobre, et le jardin partagé mobilise toujours un petit groupe qui en prend soin tout au long de l'année.

Souvent, des personnes nous demandent ce que nous faisons de l'argent récolté sur les manifestations organisées; chaque année, en plus de réinvestir dans du matériel (pour la buvette par exemple) ou de financer des animations, nous donnons environ 500€ à des associations locales. Cette année, cette somme sera destinée pour moitié à l'association «les Paniers du Cœurs» située à Frangy, et nous participerons également au financement d'une animation à l'Ephad de Frangy pour nos aînés.

N'hésitez pas à venir nous rejoindre et ainsi participer à la vie de l'association.

L'association «A l'Est des Daines»

● Théâtre

Ce décalage des représentations de Mars à Mai pour notre dernière pièce Boeing-Boeing vous a peut-être interpellés. C'est qu'il s'agissait de remettre la machine en marche après presque 2 ans d'empêchement dus à ce que nous savons tous... Le délai a été rassurant pour les acteurs qui s'en sont trouvés mieux préparés. Toutefois, ce mois de Mai était si beau, si plein de fêtes, de vacances et de bon temps, qu'il est venu ralentir quelque peu le nombre de nos entrées aux spectacles.

Mais qu'à cela ne tienne, nous repartons pleins d'enthousiasme pour une nouvelle saison. Les répétitions ont déjà cours avec une belle implication des acteurs ainsi que de notre nouveau metteur en scène Martin Tissot, qui nous a fait le plaisir de nous rejoindre et que vous avez peut-être déjà vu jouer par le passé sur nos tréteaux.

Après un débat animé, la pièce que nous avons choisi de vous présenter en Mars 2023 est «La Bonne Anna», une comédie délassante, enlevée et drolatique qui promet de vous faire passer un excellent moment de franche rigolade.

Vous pourrez d'ores et déjà trouver en marge les dates de représentations, ainsi que quelques souvenirs de la saison dernière et surtout la photo de la nouvelle équipe qui sera sur scène pour cette nouvelle pièce.

Concernant l'effectif de notre Association, un souffleur(se) en alternance en coulisses avec quelqu'un d'autre (pour les petits trous de mémoire!), un responsable décors (surtout manuel, le dessin et la conception des décors étant géré par ailleurs) et aussi une responsable des costumes seraient les bienvenus.

Nous sommes forts sensibles à vous recevoir nombreux à nos représentations. Celles-ci participent indéniablement à l'aboutissement, au couronnement du travail de chacun et nous offre un bel entrain pour continuer. Vous savez, cette petite leure que vous lisez dans les yeux, ce petit mot à la sortie qui vous fait tant plaisir!



Si vous avez du temps libre, l'envie d'intégrer la troupe pour apporter votre contribution, vos idées, vos talents, nous vous accueillerons avec grand plaisir. C'est plaisant, convivial et très sympathique. N'hésitez pas à nous rejoindre!

Les dates de représentations sont ainsi fixées pour 2023:

- 3-4 mars,
- 11-12 mars,
- 17-18 mars,
- 25-26 mars,
- 31 mars,
- 1er avril.



Pour le Théâtre de Chaumont
Marceline BAKLAOGLU



09 Intercommunalité

● Quoi de neuf au Triolet ?

Il y a 20 ans déjà, l'école du Triolet ouvrait ses portes pour accueillir ses premiers élèves.

Pour cette rentrée 2022, ce sont 260 enfants de Chaumont, Contamine-Sarzin et Minzier qui sont scolarisés dans les 10 classes de l'école.

Comme chaque année, l'équipe enseignante fourmille de projets divers et variés qui viennent agrémenter les pratiques scolaires grâce à l'aide financière du SIVU et de l'APE toujours aussi dynamique.

En ce début d'année, les CM2 ont déjà effectué une semaine de voile à la base nautique de Seyssel.

Les classes de maternelle ont fêté les semaines du goût en apportant et cuisinant des aliments de couleurs: au menu purée blanche, soupe verte, ratatouille, salade orange que (presque) tous les enfants ont dégusté avec plaisir.

Le traditionnel cycle de course longue s'est conclu par un cross solidaire autour du lac vert qui a vu les enfants (et certains adultes) réaliser 1030 tours de lac. Grâce à la générosité des familles, nous avons pu récolter 1030€ qui seront reversés à l'association «Un soleil pour une étoile» qui aide les enfants atteints de maladies graves à réaliser leurs rêves.

Et bien sûr au Triolet, on aime la musique! Grâce à Laurence, nous avons eu le grand plaisir d'accueillir le grand spécialiste du cor des Alpes Robert Scotton qui nous a régales de ses mélodies et de ses anecdotes.

Au programme de cette année, du ski de fond à Sur Lyand pour les plus grands, une classe verte artistique pour les CP/CE1 et le dispositif «école et cinéma» pour les maternelles.

Nicole MARIGO
Directrice d'école



AU CENTRE DE LOISIRS "LE TRIOLET", IL Y A ... à Minzier

pour les 3-12 ans du théâtre
DES ATELIERS CUISINE

des sorties et échanges avec
les partenaires locaux

du land'Art

des nuitées
sous tentes !

des veillées en
famille

une bibliothèque

DES ACTIVITÉS PHYSIQUES
ET MANUELLES

une ludothèque

**OUVERT LES MERCREDIS
ET LES VACANCES SCOLAIRES**
(sauf celles de Noël)

**CETTE ANNÉE TOUT CELA
GRAVITE AUTOUR DE LA
DÉCOUVERTE DES ANIMAUX, DE
LEURS BESOINS,
ET DE LEURS ENVIRONNEMENTS**


*Accueillir des enfants en centre de loisirs
a pour volonté de mettre en place des
animations avec une plus value éducative
afin de favoriser les apprentissages; tout
cela en gardant à l'esprit que l'enfant est
en vacances !*

Les objectifs pédagogiques du centre de loisirs

- **Favoriser l'action du vivre ensemble**
Vivre ensemble, c'est connaître les règles et les respecter, apprendre le partage, favoriser les dialogues lors des conflits, se répartir les tâches inhérentes à la vie du séjour...
- **Placer la découverte comme outil d'apprentissage**
L'enfant, à travers la découverte, fait ses propres expériences, éveille sa curiosité, fait ses choix... Il gagne en autonomie, en responsabilisation et en émancipation.

"L'enfant : un être humain à part entière, il est le citoyen de demain !"

CONTACT :


 Dorine STORY - Chlotilde NIREFOIS
équipe de direction du centre de loisirs

 71 route de Savigny - 74270 MINZIER

 loisirs.triolet@gmail.com

 <http://www.fol74org/le-triolet>

 CL Le Triolet -  Cl_le_triolet

 06 80 84 86 06



**NOUS RECHERCHONS DES ANIMATEURS MOTIVÉS
POUR REJOINDRE NOTRE ÉQUIPE,
N'HÉSITÉZ PAS À EN PARLER AUTOUR DE VOUS !**



● Enquête Game Frangy – Chaumont

Venez découvrir ce jeu et résoudre les énigmes!

Il est gratuit, sur réservation.

Départ : Bureau d'Information Touristique à Frangy.

Haut-Rhône Tourisme - 10 route d'Aix-les-Bains
74910 Seyssel - +33 (0)4 50 59 26 56

Bureau d'Information Touristique - 35 place de l'église
74270 Frangy - +33 (0)4 50 32 26 40

www.hautrhone-tourisme.fr



ACCUEIL - ENQUÊTE GAME FRANGY - CHAUMONT

ENQUÊTE GAME FRANGY - CHAUMONT

« L'Enquête Game Frangy - Chaumont » est disponible au Bureau d'Information Touristique de Frangy (35 place de l'église), du mardi au vendredi, ainsi que le samedi matin.

- Il vous sera prêté GRATUITEMENT contre un chèque de caution de 500 €.
- Nous vous conseillons de résoudre les énigmes en famille ou entre amis (6 personnes maxi).
- Les énigmes sont situées au centre de Frangy et au centre de Chaumont. Il n'y a pas de recherches à effectuer en dehors de ces deux bourgs. Si vous vous déplacez en véhicule entre Frangy et Chaumont, vous pourrez réaliser l'Enquête Game en environ 2h30.

Juillet - Aout: Les débits observés sur les eaux superficielles grâce aux stations de mesure ont atteint leur plus faible niveau dès la mi-juillet et jusqu'en aout.



Dès juillet: Le Syr'Usses a participé aux différents comités ressource en eau organisés par la Préfecture et les services de l'Etat. Au vu de la situation, les comités se sont succédés pour suivre l'état de la ressource en eau. Le Syr'Usses a réalisé plusieurs relevés de débits contribuant à apporter l'information auprès des services de l'Etat pour les prises de décisions.



Mai à aout: Succession des arrêtés préfectoraux sur le bassin versant:

- 19 mai: vigilance
- 9 juin: alerte
- 19 juillet: alerte renforcée
- 5 aout: crise

Septembre: Au moins de septembre, le bassin versant revient en alerte renforcée. Des assèchements sont constatés par les associations. Des ravitaillements en camion-citerne sont nécessaires pour l'eau potable de certaines communes.

Malgré les précipitations de la fin du mois de septembre qui ont permis à certains cours d'eau de retrouver des niveaux satisfaisants, la situation reste très fragile.

● La ressource en eau

La ressource en eau sur le territoire du bassin versant des Usses a été durement touchée cette année 2022 avec un niveau de sécheresse qui n'a pas été constaté depuis un grand nombre d'années.

La sécheresse a entraîné une diminution de la ressource en eau qui a débuté dès le mois de mai. Cette dernière a été ressentie dans les nappes souterraines par certaines collectivités gestionnaires en eau potable notamment en amont du bassin versant.

Juillet: Les précipitations n'ont pas été suffisantes en début d'année 2022 et le mois de juillet a connu très peu de précipitations. A contrario de l'année 2021 où le mois de mai a eu de fortes précipitations (le double comparé à 2022) et où les ressources en eau sont restées élevées tout l'été.

Syr'Usses
SYNDICAT
DE RIVIÈRES
LES USSES

● SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU VUACHE

Un nouveau guide pour « Bien entretenir son verger »

Dans le cadre de son programme de sauvegarde des vergers traditionnels du territoire, le Syndicat Intercommunal du Vuache (SIV), en partenariat avec le Syndicat Mixte du Salève (SMS) et les associations locales, vient de rééditer le guide « Bien entretenir son verger ».

Composé de 32 fiches techniques plastifiées, il est le compagnon idéal de l'amateur ou du passionné, pour créer ou entretenir un verger. Les techniques de plantation, de taille, de greffage ou de traitement des arbres fruitiers n'auront plus aucun secret pour vous!

Vendu au prix de **5 €**, il est disponible à la Mairie de Vulbens (aux heures d'ouverture) et sur commande: syndicat.vuache@orange.fr

BIEN ENTREtenir
SON VERGER



32 FICHES TECHNIQUES
DE TERRAIN



Histoires de corridors biologiques

Lundi 13 juin, Luc Mery de l'association d'éducation à l'environnement «Apollon74» est intervenu dans la classe de CE1/CE2 du groupement scolaire du Triolet pour parler de «Corridors biologiques». La première partie de l'animation a été réalisée en salle, avec la définition des besoins vitaux de la faune et de la flore et de la nécessité de se déplacer, ainsi que les actions réalisées sur le territoire pour réhabiliter les corridors biologiques, comme le franchissement de l'A40 par le nouvel écopont de Viry. La seconde partie, sur le terrain, a permis d'observer des traces et indices de présences d'animaux autour de l'école du Triolet et découvrir la nature de proximité afin de mieux la connaître pour mieux la préserver.

Cette animation est financée en partie par la société ATMB (Autoroutes et Tunnel du Mont-Blanc). Elle s'inscrit dans le cadre du Contrat de Territoire Espaces Naturels Sensibles (CTENS) «Vuache Champagne Genevois».

Aujourd'hui, je nettoie ma planète!

Samedi 17 septembre 2022, le SIV, l'association Apollon74, la société ATMB et la Communauté de Communes du Genevois (CCG) organisaient l'opération «Aujourd'hui, je nettoie ma planète». Cette opération de nettoyage s'inscrivait dans le cadre de la journée mondiale consacrée au nettoyage de la planète: le «World CleanUp Day».

Sept communes du SIV ont participé à l'opération: Chaumont, Chênex, Clarafond-Arcine, Jonzier-Epagny, Valleiry, Viry et Vulbens. **Soit au total 120 bénévoles (élus, habitants et jeunes enfants) qui se sont mobilisés, permettant de ramasser environ 20 m³ de déchets incinérables et 10 m³ de ferrailles!**

Merci aux vingt Chaumontois et des communes voisines d'être venus nettoyer les bords de la route départementale, de quelques routes communales, d'autres endroits plus reculés. L'essentiel de l'opération était concentrée autour de l'ancienne décharge de Barbannaz, où pour la 3^e année consécutive nous avons presque pu terminer son nettoyage superficiel. Ce n'est pas pour autant qu'il faut lever la vigilance, car début octobre, une trentaine de plaques de fibrociments a été déposée sur le parking de la cascade. Si vous avez vu une toiture de fibrociment démantelée dans l'automne, merci d'en tenir informer la mairie.

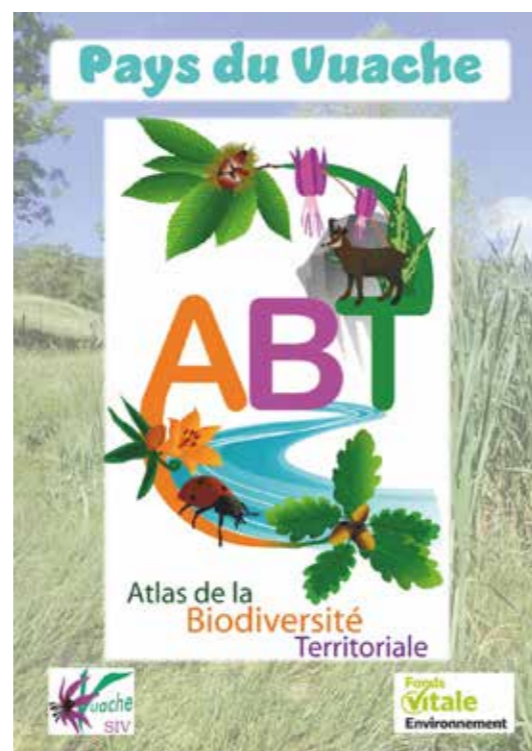
Tous les déchets ont été centralisés à Savigny, dans deux bennes mis à disposition par la Communauté de Communes du Genevois.



Atlas de la Biodiversité Territoriale du Pays du Vuache

Après une année et demie de travail au sein du SIV, Yasmine Lachenal, chargée de mission «Biodiversité», a réussi à élaborer deux remarquables documents: un «technique» pour les élus du territoire et un «grand public» pour la population et les scolaires. Ceux-ci font la synthèse de la richesse de notre patrimoine naturel. Avec cette réalisation, les milieux naturels ou semi-naturels ont été cartographiés sur pratiquement l'ensemble de la commune. L'atlas a également permis de rassembler bons nombres de données faunistiques et floristiques qui sont renseignées dans différentes bases de données. C'est un formidable outil de planification et de connaissance afin de mieux prendre en compte la biodiversité de Chaumont.

Les différents ABT ont été distribués aux communes et aux écoles du Pays du Vuache début octobre 2022. Si vous êtes intéressé par un document «grand public», ils sont disponibles à la mairie gratuitement.



17^e édition des rencontres autour des vergers traditionnels du Salève et du Vuache

Après l'édition en 2021, à Chaumont, notre traditionnelle manifestation automnale autour des vergers anciens s'est déroulée la commune de **Vovray-en-Bornes, le dimanche 6 novembre 2022** de 10h à 17h, et a été organisée par le Syndicat Mixte du Salève (SMS) avec le soutien du Syndicat Intercommunal du Vuache.

Comme chaque année, la manifestation s'est voulue très conviviale avec les collections de fruits, les ateliers de fabrication de jus, les animations pour les enfants, le marché de producteurs locaux, le repas «autour de la pomme», des démonstrations de plantations et de tailles, etc. Les participants ont également eu l'occasion de commander des arbres fruitiers pour une livraison en novembre. Depuis près de 25 ans d'actions pour la promotion et la conservation des différents patrimoines des vergers traditionnels, la 17^e édition est un véritable succès. Malgré tout, ces vergers indispensables dans notre paysage,

nos traditions et la biodiversité restent menacées par l'urbanisation, la mécanisation agricole et le changement des modes de consommation.



Vers un nouveau PAEC «Salève Vuache Usse»

Mais qu'est-ce donc que le PAEC?

Le Projet Agroenvironnemental et Climatique (PAEC) est un dispositif qui permet aux agriculteurs de participer activement au maintien et à l'amélioration de la Biodiversité, par des pratiques agricoles adaptées. Il s'agit par exemple de ne plus fertiliser un champ, ou de faucher tardivement une prairie ou encore de préserver une zone humide, etc.

Piloté par le SMS, en partenariat avec le SIV, le Syr'Usse (Syndicat de rivière Les Usse) et la Communauté de Communes du Genevois, ce nouveau PAEC «Salève Vuache Usse» concernera 42 communes, dont Chaumont.

Le dossier de candidature a été déposé le 15 septembre 2022. S'il est retenu par la DRAAF (Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt), une ouverture à la contractualisation des MAEC (Mesures agro-environnementales et climatiques) sera proposée aux agriculteurs le 15 mai 2023.

Comme pour le précédent PAEC, nous espérons que les agriculteurs engagés de Chaumont puissent poursuivre leurs Mesures Agroenvironnementales et Climatiques en gérant de manière extensive certaines prairies sèches et humides de Chaumont, afin de trouver un équilibre agro-environnemental convenable à l'agriculture et la biodiversité. Si le dossier est retenu, chaque agriculteur, en fonction des critères définis dans le PAEC, travaillant des terres sur Chaumont et sur les communes autour du massif peuvent en bénéficier.

Vers un changement d'orientation

La nouvelle politique Espaces Naturels Sensibles du Conseil Départemental de Haute-Savoie, principal financeur du Syndicat Intercommunal du Vuache, vient perturber le fonctionnement du Syndicat et nos actions mise en place depuis plus de 30 ans pour la gestion des Espaces Naturels Sensibles. Pourtant, une partie de la taxe d'aménagement prélevée par le Département sur chaque nouvelle construction doit être dédiée à une «compensation» de l'artificialisation du territoire et à l'accueil de ces habitants dans les milieux ruraux et naturels par l'aménagement et la gestion d'un tourisme doux (réseaux de sentiers notamment). Dorénavant, le Département sera plus

généreux sur les aides d'investissement, mais sera moins généreux sur les aides de fonctionnement. Concrètement, le Département financera 100% l'achat d'un milieu naturel, mais ne financera plus ou presque plus sa gestion, ni le personnel qui œuvre pour l'animation, ni les études indispensables pour conserver au mieux le patrimoine de la propriété départementale. Alors que nous le savons tous, être propriétaire d'un terrain est la meilleure garantie de conservation (quoique), mais sans une gestion adaptée et une connexion biologique entre les milieux c'est tout un pan de biodiversité qui disparaît. C'est comme si vous achetiez une maison et que vous ne faisiez aucun entretien...

Pour le SIV, bon nombre d'investissements ont déjà été réalisés (mais il en reste encore) et l'essentiel de notre budget contribue au fonctionnement (donc du budget de fonctionnement de moins en moins financé) de nos actions avec de la gestion, des animations, de la concertation, de la valorisation, des suivis scientifiques, des travaux, de l'implication de la population... C'est donc 30 années d'investissement qui sont mises à mal et 30 ans d'investissement par différents budgets communaux, intercommunaux, départementaux, régionaux, nationaux et européens qui peuvent tomber en désuétude. Quand nous gérons un milieu naturel, c'est sur du long terme.

De même, les régions, depuis les différentes lois de décentralisation, centralisent bons nombres de fonds européens pour les redistribuer aux collectivités locales. Si l'idée est louable, en Auvergne-Rhône-Alpes, la région est la seule région de France qui ne veut plus redistribuer les fonds européens dédiés à l'animation des sites Natura 2000. Ces fonds sont pourtant capitaux pour le financement de nos salariés, pour garder le contact avec les usagers, pour accompagner les collectivités, pour guider les organisations de manifestations sportives, pour promouvoir notre massif, pour organiser des chantiers d'entretien de milieux naturels, pour faire de la médiation et de la veille...

Avec ces importantes coupes budgétaires, il nous sera difficile de mettre en place le budget 2023 et nous devons soit arrêter des actions, soit s'adapter, soit demander une participation supplémentaire aux onze communes membres du Syndicat. **Pour l'instant, le montant des contributions communales s'élève à 4€ par habitant par an** et ne finance seulement qu'une partie des charges de personnels... L'ensemble des apports financiers en fonction des projets étaient l'ancienne région Rhône-Alpes et maintenant nous pouvons compter et remercier, les entreprises privées (ATMB, le fonds vital environnement), l'Etat Français, l'Etat de Genève, l'agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse, les Communautés de Communes du Genevois et Usse & Rhône. Espérons que le Département garde le même cap et que la Région revienne à la table des discussions...

Pour plus d'informations: www.pays-du-vuache.fr

Stéphane PATRY, chargé de missions et Luc MERY, vice-président du Syndicat Intercommunal du Vuache



Naissances

02 Janvier
30 Janvier
31 Janvier
15 février
03 mars
17 mars
17 mars
20 juillet
01 août
05 septembre
15 octobre
12 novembre

Leïli MATRAS
Maxine STOLL JEAN-BAPTISTE
Ezio MAURON
Lucrezia GUDEFIN
Elisa LE MANACH
Lya HEUCLIN
Hazel DUPONT
Simon JARMUZEWSKI
Cataleya TABART
Lenzo VANDEVOORDE
Adam NGUYEN
Lounéva FOËX



Mariages

20 Août

Jérémie BLONDEL & Christelle CARON



Décès

26 Janvier
02 Février
21 Juin
30 Octobre
04 Novembre

Gaston SAILLET, 75 ans
Lucienne RECOURS, 84 ans
Agathe GAILLARD, 94 ans
Ernest MARCHETTI, 95 ans
Alfredo BATTISTA, 90 ans

● Proposition d'acquisition d'un composteur individuel à la CC Usse et Rhône

Le compostage individuel permet :

- de recycler chez soi certains déchets organiques (épluchures, restes de repas, tonte, feuilles mortes...)
- de diminuer la quantité de déchets à éliminer
- de produire un compost de qualité, complément pour nos massifs ou jardins qui remplace les fertilisants du commerce.

C'est donc une pratique utile pour la protection de l'environnement.

Les conditions d'un compostage réussi

La réussite d'un compostage dépend du soin que vous apporterez pour assurer la dégradation des déchets, de la bonne aération du compost par brassage périodique et par la vérification de l'humidité.

Pour mettre en oeuvre ce type de tri et de recyclage :

La Communauté de Communes Usse et Rhône vous propose d'acquérir le matériel ci-dessus (capacité de 400 litres), contre une petite participation financière de 30 €. Cette offre est réservée aux habitants de la Communauté de Communes Usse et Rhône à raison de 1 composteur par foyer.

La réservation d'un composteur s'effectue via le formulaire de contact présent sur le site <https://www.usse-et-rhone.fr> ou par téléphone auprès du pôle Environnement au 04 50 77 93 55



On estime entre 40kg et 70kg par an et par habitant la quantité de déchets organiques jetés à la poubelle alors qu'ils pourraient être valorisés (soit 160kg par an pour un foyer de 4 personnes).

TRI DES EMBALLAGES : VOTRE GESTE QUOTIDIEN SE SIMPLIFIE !



Depuis plus de 20 ans, le SIVALOR (Syndicat Intercommunal de la Valorisation, ex SIDE-FAGE) s'engage pour faire progresser le recyclage des emballages ménagers et réduire le volume d'ordures ménagères. En 2021, 120 000 tonnes d'ordures ménagères ont été valorisées, et parallèlement le recyclage des emballages a augmenté de +2,46% par rapport à 2020. Ces résultats sont encourageants, mais allons plus loin !

POUR VOUS, LE TRI DEVIENT PLUS PRATIQUE !

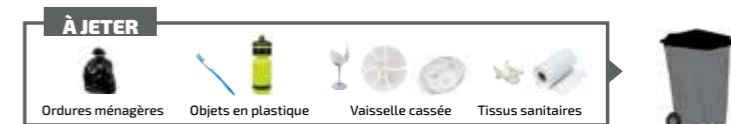
- C'est un emballage ? Vous pouvez le déposer dans le bac ou le conteneur de tri !
- Inutile de le laver : bien le vider suffit !

Plus de doute, tous les papiers et emballages se trient !



Ainsi, dès le 1er janvier 2023, il sera possible de déposer dans un seul et même contenant jaune, tous les emballages sans exception : en métal, plastique, les papiers, cartonnets, et briques alimentaires.

Nous sommes tous acteurs du recyclage, engageons-nous, trions plus !



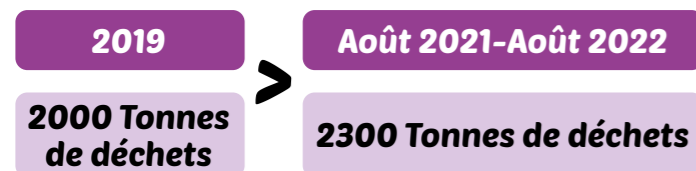
La Commune de Chaumont déplore chaque année le même constat au site du tri sélectif (au Malpas).

● Nouveau site de déchetterie à Frangy

Un bilan positif pour la première année d'ouverture.

Ce 30 août 2022 marquait la 1ère année d'ouverture du site de déchetterie de Frangy.

Retour sur les douze premiers mois d'activité de ce nouveau site situé «entre deux Nants» sur la commune de FRANGY. Durant cette première période **2300 Tonnes** de déchets (tous flux confondus) ont été traitées. Cela représente une augmentation de 300 Tonnes de déchets supplémentaires en comparaison avec l'année 2019 (l'année 2020 n'ayant pas été prise comme référence au vu des mesures sanitaires appliquées: fermeture des déchetteries, couvre-feu ...).



Les 13 bennes à quai, la plateforme déchets verts ainsi que les locaux sécurisés présents sur le nouveau site ont permis de traiter:

	Août 2021- Août 2022	2019
Tonnes d'Electroménager	95	84
Tonnes de Déchets verts	550	435
Tonnes de bois	460	457
Tonnes de déchets incinérables	540	465
Tonnes de déchets non incinérables	40	12
Tonnes de Gravats	450	375
Tonnes de ferrailles	150	150
Tonnes de batteries	1.5	1.7
Tonnes de produits chimiques	2.5	2

Horaires d'hiver des déchetteries

L'accès à la déchetterie **n'est plus autorisé aux usagers 10 minutes avant les heures de fermeture.**

Merci de respecter cette consigne et nos agents.



Grâce à l'acquisition d'une pelle à pneus avec grapin à déchets, les agents peuvent charger et tasser les bennes au fur et à mesure des apports, induisant une optimisation des bennes ainsi qu'une baisse significative des rotations de transports par camion malgré l'augmentation des quantités de déchets.

Les 6000 m² du site sont entièrement sécurisés avec une vidéo surveillance 24h/24h nécessairement couplée avec un éclairage nocturne par détection de mouvement.

1 – Ce dispositif permet dans un premier temps d'éclairer suffisamment lors de la venue d'usagers pour dépôts de déchets recyclables aux PAV de tri sélectif extérieurs (et accessibles 24 h/24h) mais également lors de l'intervention de nuit de nos prestataires pour l'enlèvement des bennes.

2 – Dans un second temps, cet éclairage par détection (avec temporisation de 5 min) a été mis en place pour dissuader des tentatives d'intrusions (très fréquentes sur les sites de déchetterie) et également pour assurer une bonne qualité d'enregistrement des images de vidéo surveillance lors de vandalismes nocturnes.

Durant cette première année, de nombreuses intrusions ont été constatées. Grâce à ce dispositif de vidéosurveillance sous éclairage, les contrevenants ont pu être identifiés et ont fait l'objet de plaintes déposées en gendarmerie par la collectivité.

Dans un but d'économies énergétiques et financières, l'ensemble de l'éclairage du site est composé de LED à faible consommation et afin de poursuivre la volonté de «sobriété énergétique», la collectivité a décidé de baisser la temporisation d'éclairage nocturne de 5 à 2 minutes.

Enfin, l'espace «réemploi» couvert et fermé présent sur site rencontre un franc succès. Ce lieu à disposition des usagers (entièrement libre et gratuit) permet la pose et/ou reprise d'objets, meubles etc...pouvant avoir une seconde vie. Le réemploi permet ainsi de limiter les déchets à traiter car il est à rappeler que:

«le meilleur des déchets est celui que l'on ne produit pas».

		FRANGY Horaires du dernier dimanche d'octobre au dernier dimanche de mars	SAINT-GERMAIN-SUR-RHÔNE Horaires du 1 ^{er} octobre au 30 avril	SEYSSEL Horaires du dernier dimanche d'octobre au dernier dimanche de mars
LUNDI	MATIN			9h00 - 12h00
	APRÈS-MIDI	14h00 - 17h30		13h30 - 16h30
MARDI	MATIN	9h00 - 12h00		9h00 - 12h00
	APRÈS-MIDI			
MERCREDI	MATIN	9h00 - 12h00	8h30 - 12h00	9h00 - 12h00
	APRÈS-MIDI	14h00 - 17h30	13h30 - 16h30	14h00 - 17h00
JEUDI	MATIN	9h00 - 12h00		9h00 - 17h30
	APRÈS-MIDI			
VENDREDI	MATIN	9h00 - 12h00	8h30 - 12h00	
	APRÈS-MIDI	14h00 - 17h30		14h00 - 17h00
SAMEDI	MATIN	9h00 - 12h00	8h30 - 12h00	8h30 - 12h30
	APRÈS-MIDI	14h00 - 17h30		13h30 - 17h15

Annonces 12

● L'application «Oyé Oyé»

En janvier, vous avez reçu un prospectus vous informant que la mairie avait choisi l'application Oyé Oyé pour diffuser les informations et événements auprès des habitants.

Aujourd'hui, ceci nous permet de limiter les prospectus dans vos boîtes aux lettres (sauf lorsqu'il y a un coupon réponse ou bon de réservation).

Nous vous invitons à la télécharger depuis l'App Store (pour les appareils Apple) ou Play Store (appareils Android), puis sélectionnez la mairie de «Chaumont» **sans oublier de la mettre en favoris.** Ceci vous permettra de recevoir les notifications lorsqu'une nouvelle publication sera mise en ligne. Si vous rencontrez des difficultés, n'hésitez pas à nous le signaler et nous serons là pour vous aider.

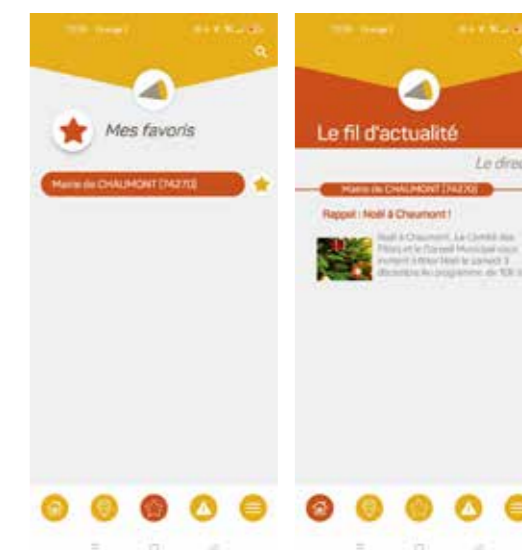


Actuellement, il existe 5 canaux de diffusion des informations:

- Le site internet
- La page Facebook
- Oyé Oyé
- La gazette de Voisins Vigilants et Solidaires (pensez à vous y inscrire)
- Les panneaux d'affichage (de nouveaux seront installés au jardin du Pressoir et aux deux points de tri sélectif).

Noémie MERLET

3^e Adjointe chargée de la communication



● Recensement frontaliers

Chaque année depuis 1973, le Département de la Haute-Savoie doit procéder à la répartition de la contribution financière genevoise (CFG).

Cette répartition est calculée proportionnellement au nombre de frontaliers habitant les communes du département et travaillant dans le canton de Genève. Le Département reçoit du canton de Genève une dotation, au titre de la Compensation Financière Genevoise, pour toute personne travaillant dans le canton de Genève et résidant sur la commune.

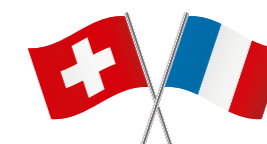
Le Conseil Départemental reverse une compensation aux communes, proportionnellement à leur nombre de frontaliers. Cette aide financière permet aux communes d'améliorer le service à la population.

Il est donc important pour la commune de connaître le nombre de personnes, de toutes nationalités, travaillant dans le canton de Genève et résidant sur Chaumont.

Sont reconnus comme frontaliers:

- Les travailleurs français frontaliers ayant une carte de travail domiciliés à Chaumont, titulaires d'un permis G, pour lesquels le Département connaît leur nombre et leur répartition dans les communes grâce à la liste transmise par l'Office cantonal de la population et des migrations (OCPM)
- Les travailleurs suisses domiciliés à Chaumont et les travailleurs ayant la double nationalité (suisse et français) domiciliés aussi à Chaumont pour lesquels le Département doit procéder à son propre recensement
- Les travailleurs de l'Union Européenne domiciliés à Chaumont

Si vous travaillez en Suisse récemment, nous vous invitons à **vous faire connaître au secrétariat de la mairie** et de vous référencer à l'OCPM (Office cantonal de la population et des migrations se situant route de Chancy 88, 1213 Onex, Suisse) si vous n'avez pas encore effectué cette démarche.



Sylvie COSTA
Secrétaire de mairie

● Nouveau service : Les Fées-lé du local

Chères villageoises, Chers Villageois,

Le camion des Fées-lé du local aura bientôt le plaisir de sillonner les routes de nos villages et notamment de Chaumont. A son bord, Rachel et Aurélie vous apporteront essentiellement des produits locaux de qualité, qui seront :

- du pain (fourni par la boulangerie de Jonzier-Epagny)
- des fruits et légumes (agriculture raisonnée et bio),
- des produits laitiers (fromage, yaourts, œufs...),
- de la charcuterie,
- de la viande (mise sous vide par les éleveurs),
- de l'épicerie sucrée et salée
- des boissons avec ou sans alcool



Et l'assortiment évoluera en fonction de la demande. La plupart de nos fournisseurs se trouvent sur la tournée de notre camion. Celui-ci part de Vers et sillonne une bonne partie des communes aux alentours comme les commerces ambulants d'antan. Et pour ceux qui le souhaitent, nous aurons aussi un petit point de vente sur la commune de Vers, sous la Mairie.

Étant originaires d'ici, c'est une grande joie pour nous d'apporter de la proximité et de la vie à nos villages. Aujourd'hui, au sein de nos petits hameaux de nombreuses personnes restent seules et parfois juste une visite chaque semaine peut leur apporter du baume au cœur.

Si vous souhaitez que notre épicerie s'arrête à votre porte, contactez-nous !

À bientôt

Rachel MORICE & Aurélie EXCOFFIER
Les Fées-lé du local
31 route de Valleiry 74160 VERS
07 85 82 95 92 / 06 07 42 92 24
lesfeesledulocal@gmail.com

13 À noter

● INSEE

La population Chaumontoise totale en vigueur au 01/01/2023 : **524 habitants.**

● Conciliateur de justice à Frangy

Communiqué

Un nouveau conciliateur de justice à FRANGY

Monsieur Claude COGNAT est le nouveau conciliateur de justice pour les communes situées dans l'ancien canton de Frangy : Chaumont, Chavannaz, Chessenaz, Chilly, Clarafond Arcine, Contamine-Sarzin, Eloise, Frangy, Marlioz, Minzier, Musièges Vanzy.

Récemment nommé par Madame la première Présidente de la Cour d'appel de CHAMBERY, **Monsieur Claude Cognat tiendra des permanences principalement sur rendez vous le mardi de 14h à 17h, dans les locaux de France Services situés à la Poste de Frangy 67 rue de la Poste.**

Les rendez vous sont pris au 04 50 44 99 26 durant les heures d'ouverture de la Poste du lundi au vendredi 8h30 à 12h / 14h à 17h, le samedi 8h30 à 12h).

Le conciliateur de justice est un auxiliaire de justice assermenté et bénévole. La conciliation de justice est un mode de règlement amiable des litiges de la vie quotidienne, une alternative à un procès, sans aucun frais.

Monsieur Claude Cognat est retraité et sa carrière s'est déroulée principalement dans les domaines de la direction d'organismes privés management, gestion et accompagnement de personnes en difficultés.

Il peut être saisi sans formalité et gratuitement pour des différends entre personnes, entre propriétaires et locataires, pour des troubles de voisinage, pour des problèmes de copropriété et encore de consommation.

Dans ces différents domaines, et pour toutes les affaires dont l'enjeu financier ne dépasse pas 5 000 euros, une tentative de règlement amiable devant le conciliateur constitue d'ailleurs un préalable à la saisine du Tribunal judiciaire.

La conciliation de justice constitue le premier degré de l'organisation judiciaire et les conciliateurs ont pour objectif de faire apparaître les termes et les avantages d'un accord entre les parties. Les conciliateurs de justice s'efforcent ce faisant d'apaiser les tensions et de travailler au vivre ensemble.

Lorsqu'ils parviennent à rapprocher les points de vue, ils rédigent des constats d'accord qui pourront si les parties le désirent être homologués par le juge et revêtus de la force exécutoire.

Ils sont tenus par leur serment à une stricte confidentialité et impartialité, et s'obligent à traiter les affaires dont ils se saisissent dans les meilleurs délais.

En 2021, 70 conciliateurs de justice de SAVOIE et HAUTE SAVOIE auront reçu près de 7 000 visites dans leurs permanences.

● Les Bouchons 74

Le point de collecte des bouchons à Chaumont est au **FAM (centre d'accueil médicalisé) situé à la Ferme des roches, 236 route des roches.**



SOUTENEZ-NOUS... COLLECTEZ !

Reconnue d'intérêt général "Les Bouchons74" est une association départementale loi 1901.

Les missions de l'Association...

→ Collecter, acheminer, trier et expédier des bouchons en vue de leur recyclage. Leur valorisation permet de financer des actions en faveur de personnes en situation de handicap.

→ Récupérer et redistribuer du matériel médical de toute sorte.

Menées conjointement, ces actions essentielles pour nos concitoyens participent également à la valorisation des déchets.

● Don du sang

Etablissement français du sang

REJOIGNEZ-NOUS, DEVEZ DONNEUR !

Acte citoyen et généreux, le don de sang est avant tout une expérience riche et forte qui place les donneurs et les receveurs au cœur d'une dynamique de partage.

Votre don est précieux, mais pourquoi ?

Les vacances scolaires, les épidémies saisonnières... et bien d'autres événements ont des conséquences directes sur le nombre de dons de sang prélevés. Aujourd'hui, il n'existe pas de produit capable de se substituer au sang humain et les produits sanguins ont une durée de vie très courte. Votre don est indispensable pour les malades. **Ils sont 1 million chaque année à être transfusés.**

Vous avez peut-être un sang rare ? On estime 700 000 à 1 million le nombre de porteurs d'un groupe rare en France, et 10% seulement le savent. Tous les groupes sanguins sont recherchés.

Un donneur averti en vaut deux !

- Être muni d'une pièce d'identité
- Avoir entre 18 et 70 ans
- Être reconnu apte lors de l'entretien pré-don
- Peser plus de 50 kg
- Ne pas être à jeun et bien s'hydrater

Prendre RDV pour un don de sang c'est facile en quelques clics !

Les donneurs sont invités à privilégier la prise de RDV préalable pour offrir leur sang. Pour cela rien de plus simple ! Il suffit de se connecter <https://mon-rdv-dondesang.efs.sante.fr/> ou de télécharger l'appli « don de sang » qui permet également de réserver un créneau pour son don ! N'hésitez plus, on vous attend sur nos collectes ...

BON À SAVOIR

Lors d'un don de plasma, seul le plasma du sang du donneur est extrait. Les globules rouges lui sont restitués.

Cette méthode, dite « par aphaérèse », permet de collecter deux à trois fois plus de plasma que lors d'un don de sang. Le prélèvement dure entre 45 et 60 minutes, auquel il faut ajouter 20 minutes de collation à la Pause A+.

Pour donner son plasma, il faut être en bonne santé, avoir plus de 18 ans et moins de 65 ans et respecter 2 semaines entre deux dons de plasma ou un don de plasma et tout autre don (sang total ou plaquettes).

La prochaine collecte organisée à Musièges aura lieu le 15 décembre 2022 à la salle des fêtes de 14h30 à 19h.

ATTENTION !!

Il est important de toujours vérifier ces dates sur mon-rdv-dondesang.efs.sante.fr afin de prévenir d'un éventuel changement de date, horaire, ou lieu.

Résultats 2022 :

Déjà 5 collectes organisées à Musièges en 2022.

- Le 01/03/2022 : 87 présentés
- Le 05/05/2022 : 69 présentés
- Le 07/07/2022 : 94 présentés
- Le 04/08/2022 : 67 présentés
- Le 06/10/2022 : 64 présentés

Soit **381 donneurs dont 25 qui ont fait ce geste pour la première fois.** Mobilisez-vous encore plus nombreux pour le prochain don de sang ! **Au nom des malades merci.**

Enfin, pour ceux qui ne pourront être présent lors de la collecte du 15 décembre, vous pouvez venir donner votre sang ou plasma à la maison du don d'Epagny Metz-Tessy. En effet, de très nombreux patients sont soignés chaque année grâce à des médicaments produits à partir des protéines extraites du plasma (comme les immunoglobulines) ou directement par des transfusions de plasma. Parmi eux, des personnes en réanimation, ou subissant des hémorragies graves, ou nécessitant des échanges plasmatiques (remplacement total de tout leur plasma). D'autres sont atteints de maladies chroniques comme les déficits immunitaires primitifs, et ont des besoins très fréquents : certains patients sont traités par l'administration d'immunoglobulines toutes les 2 ou 3 semaines.



Infos pratiques

MAIRIE

- Tél: 04 50 44 73 01
- Fax 04 50 44 86 64
- Courriel mairie@chaumont-74.fr
- Site www.chaumont-74.fr

• Ouverture du secrétariat

- Mardi** 9h00 à 12h00
13h30 à 17h00
- Jeudi** 9h00 à 12h00
13h30 à 19h00

• Permanences du maire et des adjoints

- Jeudi** 17h30 à 20h00

Nous vous rappelons que pour toute question ou suggestion concernant la gestion de la commune au sens large, Monsieur le Maire et ses adjoints sont à votre disposition lors des permanences en mairie, le jeudi soir, de préférence sur rendez-vous.

• Communication des habitants avec le conseil municipal

Boîte aux lettres Mairie

ou à l'adresse suivante

1 rue François-Antoine Curtet

74270 Chaumont

(signez impérativement vos requêtes)

• Réservation salles Espérance, tables et bancs

S'adresser en mairie aux heures d'ouverture du secrétariat (le formulaire de location de salle est disponible sur le site internet www.chaumont-74.fr).

URGENCES

- Gendarmerie 17
- Centre de secours n°13 18
- Urgences médicales 15 *permanence Frangy*
- Localisation du Défibrillateur Automatisé Externe (DAE) **situé devant la porte de la mairie**
- Localisation des extincteurs publics:
 - Le Malpas** Maison Balleydier
Gérard Steiner
(garage à droite du bassin)
 - St-Jean** Maison Gaillard
 - Les Roches** Ferme du Pré Luison
 - Thiollaz** La Ferme
 - Chef-Lieu** Monique Chaumontet
 - Sous la Ville** Pierre Girod
 - Corbouilloux** Jean-Marie Barbier
 - Chaumontet** Gérard Honczaruk
 - Loblaz** Ferme GAEC de Loblaz

Nouveaux arrivants

Nous rappelons à toute personne nouvellement domiciliée sur la commune qu'elle est invitée à se présenter au secrétariat de la mairie munie de ses papiers d'identité. Cette démarche permet de pouvoir recenser tous les nouveaux habitants et de pouvoir renseigner la Poste, les livreurs, les services des impôts, ...

Nuisances sonores

Arrêté préfectoral:

Les bruits excessifs constituent une nuisance qui peut porter atteinte à la santé et à la tranquillité publique. Il appartient au maire d'assurer l'ordre public. En conséquence:

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que:

- les jours ouvrables de 8h00 à 20h00
- les samedis de 9h00 à 12h00 et de 14h30 à 19h00
- les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00.

Divagation des chiens

Nous rappelons à tous les propriétaires de chiens de la commune qu'il est expressément défendu de laisser son chien divaguer sur le domaine public, dans les champs et les bois: l'arrêté du Maire exécutoire du 3 Février 2003 est consultable sur le site internet de la commune et est affiché sur les panneaux communaux.

Recensement militaire

Les jeunes hommes et jeunes filles doivent se faire recenser à 16 ans, dans le mois de leur anniversaire. Se présenter en mairie munie de sa carte nationale d'identité et du livret de famille des parents. Une attestation de recensement sera remise. Nous rappelons que cette démarche est obligatoire et que de nombreuses administrations demandent un justificatif du recensement lors des examens scolaires ou lors du passage du permis de conduire.

Stationnement

Vu la configuration du village et des hameaux, il est demandé aux habitants de privilégier le stationnement sur leur propriété, ou, à défaut, il est conseillé d'utiliser les places de parking. Cette démarche laisserait plus de place aux piétons, à la circulation et faciliterait le déneigement en hiver.

Bibliothèque

Horaires d'ouverture:

- samedi de 10h00 à 12h00
- mercredi de 17h30 à 19h30